



Rupture de contrat (d'engagement) militaire

Par **mali_dimi**, le **21/12/2007** à **11:19**

Bonjour

Mon problème est assez simple, mon ami est militaire (engagé volontaire) depuis bientôt 3 ans il est lié par un contrat d'engagement d'une durée de 5 ans au total à l'armée. Il souhaite casser ce contrat, j'ai cru comprendre qu'un motif réel et grave survenu après la signature du contrat pouvait permettre de casser celui-ci. Le problème est évidemment de savoir ce qu'est un motif réel et grave aux yeux de son régiment.

Nous avons déjà tenté de casser son contrat avec une promesse d'embauche, sa demande a été refusée pour motif insuffisant. Je sais que les militaires ne sont pas tenus au code du travail, nous avons essayé de rechercher des informations sur la législation mais c'est assez difficile de trouver une information précise et ensuite de comprendre ce qui est dit.

Mon ami désire vraiment quitter l'armée, il est actuellement en arrêt, il est anxio-dépressif, le régiment le "harcelle" en lui téléphonant pour qu'il rentre au régiment, il a reçu un courrier lui ordonnant de rentrer alors que son arrêt n'est pas terminé. Ses supérieurs lui ont fait comprendre que qu'ils ne considéraient pas son arrêt de travail comme légal. L'arrêt a été délivré par un médecin généraliste peut-on contester cela?

Nous essayons de chercher des avocats qui seraient spécialisés dans le droit militaire mais nous n'en avons trouvé aucun pour le moment (nous habitons à Bordeaux).

Mon ami veut réellement quitter l'armée avant le terme de son contrat, nous sommes convaincus que le stress et son état dépressif occasionnés par l'armée sont des motifs réels et sérieux qui permettent de rompre un contrat d'engagement mais nous ne connaissons pas les procédures ni nos droits et devoirs.

Pourriez-vous nous indiquer où trouver un avocat ou une aide juridique quelconque? Ou pourriez-vous nous éclairer sur les droits et devoirs en ce qui concerne une rupture de contrat d'engagement militaire pour un premier classe (quelqu'un qui n'a aucun grade) et qui est engagé volontaire?

Merci par avance pour votre aide

Par **jeanyves**, le **23/12/2007** à **14:48**

Bonjour,

Je pense que votre mari devrait peut être essayer cette solution:

Article 13:Après la période probatoire,il peut être mis fin au volontariat en cours:

2° pour des raisons de santé motivant une décision de mise en réforme définitive , la cessation du volontariat prenant effet 2 mois après la notification de la décision de réforme.

L'armée ne peut se substituer au médecin pour approuver ou non l'arrêt de maladie.

Un arrêt médical régulièrement établi ne peut être confirmé ou infirmé que par une autorité compétente (médecin militaire).

Je pense que votre mari a intérêt à prendre contact avec le médecin militaire de son régiment et exposer sa situation pour mettre fin au contrat.

Il peut rappeler que l'armée n'a aucun intérêt à le garder plus longtemps.

Restant à votre disposition,

Bonne journée

PS: J'ai oublié de vous donner les coordonnées du décret.Il s'agit du décret N° 98-782 du 1er septembre 1998 relatif aux volontaires dans les armées.

Par **amvins**, le **09/01/2008** à **13:39**

bonjour,je souhaiterais savoir si votre affaire a avancer car je suis dans le meme casje suis sous contrat pendant 5 ans et je suis a a 4ème année de service.J'ai obtenue de la part d un employeur civil une promesse d'embauche avec CDI et j ai formuler ma demande de resiliation de contrat mais j aimerai savoir si ca va marcher ou les recours que e peu prendre merci e me repondre a / amvins@hotmail.fr

Par **jeanyves**, le **09/01/2008** à **15:47**

Bonjour,

Je vous transmets les infos concernant votre souhait de rompre votre contrat militaire légalement.

Je vous mets les articles du projet qui peuvent vous éclairer sur les articles de loi.

Vous pouvez trouver ces informations sur le site Légifrance

---Projet de loi relatif au statut général des militaires

"Article 65

Les aides au retour à la vie civile sont un élément essentiel d'attractivité, mais également de fidélisation des militaires professionnels, dont plus de 50 % sont des contractuels. Assuré de pouvoir accéder à un dispositif de préparation au retour à la vie civile dans les meilleures conditions, l'intéressé se consacre pleinement au métier militaire quel que soit son temps de service.

Cet article se propose de rationaliser le dispositif existant et réunit les dispositions éparses des articles 30-1, 30-2, 53-5°, 65-2 et 95 du statut général des militaires de 1972 consacrés au dispositif de préparation des militaires au retour à la vie civile, à la formation

professionnelle et à la reconversion en un article unique au sein du chapitre consacré aux dispositifs d'aides au départ.

Les trois dispositifs existants destinés à faciliter le retour des militaires à la vie civile sont maintenus. Il s'agit :

- de l'orientation et l'évaluation professionnelles ;
- de la formation professionnelle ou d'accompagnement vers l'emploi ouverts aux militaires qui réunissent au moins quatre ans de services militaires ;
- du congé de reconversion d'une durée maximale de six mois dans la position d'activité, et du congé complémentaire de six mois de la position de non activité. Le militaire qui en bénéficie continue à percevoir sa rémunération, dans la limite de règles de cumul avec une rémunération privée qui seront définies par décret. Le congé de reconversion est accordé à partir de quatre ans de services militaires.

L'ensemble des militaires a accès à ces dispositifs.

---Loi N°2005-270 du 24 mars 2005 portant statut général des militaires

Article 65

Le militaire peut bénéficier sur demande agréée :

1° De dispositifs d'évaluation et d'orientation professionnelle destinés à préparer son retour à la vie civile ;

2° D'une formation professionnelle ou d'un accompagnement vers l'emploi.

La formation ou l'accompagnement vers l'emploi sont accessibles au militaire ayant accompli au moins quatre ans de services militaires effectifs et sont destinés à préparer leur bénéficiaire à l'exercice d'un métier civil.

Pour l'acquisition de la formation professionnelle ou l'accompagnement vers l'emploi, le militaire peut, sur demande agréée, bénéficier d'un congé de reconversion et d'un congé complémentaire de reconversion, d'une durée maximale de six mois chacun.

Ces congés, destinés à préparer à l'exercice d'une profession civile, sont accordés au militaire ayant accompli au moins quatre ans de services militaires effectifs.

Durant ces congés, d'une durée maximale de douze mois consécutifs, le militaire perçoit, dans les conditions définies par décret en Conseil d'Etat, la rémunération de son grade. Celle-ci est suspendue ou réduite lorsque le bénéficiaire perçoit une rémunération publique ou privée.

La durée de ces congés compte pour les droits à avancement et pour les droits à pension.

A l'expiration du congé de reconversion ou du congé complémentaire de reconversion, selon le cas, le militaire est radié des cadres ou rayé des contrôles à titre définitif, sous réserve des dispositions prévues au VI de l'article 89.

---Projet de loi relatif au statut général des militaires

Article 73

Cet article prévoit les modalités pratiques de l'interruption du lien du personnel avec l'institution militaire.

Les individus souhaitant quitter le service actif doivent déposer, selon le cas, une demande de démission ou une demande de résiliation du contrat. Certains événements peuvent entraîner un refus de demande de démission ou de résiliation du contrat :

- suite à une formation spécialisée entraînant un lien au service ;
- suite à la perception d'une prime résultant de l'acte d'engagement ou d'un rengagement ;
- lorsque les circonstances l'exigent.

Un délai de préavis sera fixé par décret en Conseil d'Etat, pour éviter, dans les cas non spécifiquement prévus par les hypothèses ci-dessus, les demandes de démission impromptues du personnel de carrière, qui entraînent des dysfonctionnements importants du service. Les modalités de résiliation des contrats évolueront et seront soumises, de même, à

des préavis.

----Loi N° 2005-270 du 24 mars 2005 portant statu général des militaires

Article 73

La démission du militaire de carrière ou la résiliation du contrat du militaire servant en vertu d'un contrat, régulièrement acceptée par le ministre de la défense, entraîne la cessation de l'état militaire.

La démission ou la résiliation du contrat, que le militaire puisse bénéficier ou non d'une pension de retraite dans les conditions fixées par les dispositions du II de l'article L. 24 et les dispositions de l'article L. 25 du code des pensions civiles et militaires de retraite, ne peut être acceptée que pour des motifs exceptionnels, lorsque, ayant reçu une formation spécialisée ou perçu une prime liée au recrutement ou à la fidélisation, le militaire n'a pas atteint le terme du délai pendant lequel il s'est engagé à rester en activité.

Lorsque le militaire a droit à la liquidation de sa pension de retraite dans les conditions fixées par les dispositions du II de l'article L. 24 du code des pensions civiles et militaires de retraite, la démission ou la résiliation du contrat est effective à l'issue d'un préavis fixé par décret en Conseil d'Etat. Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent, le Gouvernement peut prévoir, par décret, le maintien d'office en position d'activité pour une durée limitée.

Le militaire dont la démission ou la résiliation de contrat a été acceptée est soumis à l'obligation de disponibilité au titre de la réserve militaire."

Restant à votre disposition,
jeanyves

Par **amvins**, le **09/01/2008** à **17:41**

merci beaucoup mais j'ai déjà tout ces articles. Au régiment il me dit que j'ai le droit de faire une résiliation de contrat mais juste 3 mois avant la fin de mon contrat. Moi il me reste 1 an avant la fin de mon contrat et je devais commencer dans mon métier civil début février. Donc je voudrais savoir si il y a un moyen vraiment concret sachant que j'ai une promesse d'embauche avec un CDI à la clé. Ma demande de résiliation est chez le chef de corps et dans la semaine prochaine elle va être chez le général de la RTNE et c'est lui qui va prendre la décision et c'est si cette décision est négative je cherche un moyen de partir rapidement tout en étant dans mes droits. Merci

Par **jeanyves**, le **09/01/2008** à **18:00**

Bonjour,

Essayez la demande de reconversion (6 mois) et de la demande complémentaire de reconversion (6 mois) soit 1 an. Article 65 de la loi n°2005-270 du 24 mars 2005. Le congé de reconversion est accordé à partir de 4 ans de service. Il ne s'agit pas de résiliation.

Restant à votre disposition,
jeanyves

Par **amvins**, le **10/01/2008** à **11:57**

oui le congé de reconversion est accorder a partir de 4 ans de service mais on peu l'obtenir qu'à partir de la 5eme année de srvice donc on doit faire 5an et apres resigné au titre de la reconversion pendant au max 1 an

Par **piljav**, le **05/02/2008** à **15:11**

Bonjour,

je suis dans la même situation que vous et pour le moment rien ne marche!

J'ai 3 ans et quelques mois de service pour un contrat de 5 ans!

J'ai déposé une demande de résiliation au mois de juillet 2007 avec un CDI signé : REFUSÉ!

J'ai fait appel auprès de la commission des recours des militaires : REFUSÉ!

Il me reste plus qu'à faire appel auprès du tribunal administratif... Mais comment justifier ma demande???

Personnellement, j'aurais plusieurs choses à dire :

-Premièrement, la période probatoire se termine à l'école de sous-officier. Hors, comment se faire une idée de la profession de militaire en école où les conditions n'ont rien à voir avec celles sur une base aérienne (pour rester correct).

-Deuxièmement, pour ceux qui connaissent, je suis resté 3 mois à la SAR de Rochefort en chambre à ne rien faire (c'est sûrement là que j'aurais dû prendre ma décision de partir, mais bon... On ne refait pas les choses) en attendant d'être affecté dans la spécialité. Donc si je n'avais pas eu cette période, je serais arrivé sur base encore pendant ma période probatoire... Ça laisse à réfléchir!

-Troisièmement, on ne choisit pas sa profession mais son lieu de travail. Et je ne pense pas me tromper en disant que sur une base on peut faire vraiment tout et n'importe quoi. Quelque soit sa spécialité... Certains font de la merde, pendant que d'autres jouent à Counter Strick!

-Quatrième et point le plus important, je suis passé de quelqu'un de très motivé à quelqu'un qui passe des nuits de merde depuis plusieurs mois et qui passe ses journées à réfléchir à ce qu'il doit faire pour arriver à se motiver!

Mais bien sûr rien de tout ça ne peut être défendu devant le tribunal administratif!

Alors si quelqu'un à une idée... À part se faire passer "P4" et se faire montrer du doigt durant toute sa vie par le milieu public, je ne vois pas.

Par **mali_dimi**, le **06/02/2008** à **08:29**

Bonjour,

Je suis assez déconcertée de voir que le cas de mon ami n'est pas isolé; en ce qui le concerne il est au 8ème RPIMa, après un arret maladie de 1 mois et demi il est rentré au régiment et son capitaine lui a montré son contrat d'engagement en spécifiant les motifs de résiliation ou de démission admis par son type de contrat. Il y en a 3 : inaptitude physique, inaptitude mentale (P4) et tout le monde sait que retravailler dans le service publique est difficile mais pas impossible, ou derniere possibilité le rapprochement familiale (etre marié avec des enfants et etre menacé de divorce pour faire simple).

Bref on lui a fait comprendre qu'il n'y avait pas de moyen de s'en sortir. Mais comme ils ont bien compris que son état de santé était fragile, ils ont décidé de le changer de compagnie il est en CCL (commandement et logistique) et plus en compagnie de combat. Evidemment les conditions sont moins difficiles mais la situation que vous vivez également reste précaire. Pour le moment rien n'a bougé mais je continue de chercher en tombant sur les memes articles que vous...

Si je trouve quoique se soit pouvant aider l'un de vous je ferai signe rapidement. Bon courage et merci à Jean Yves de prendre le temps de faire ces recherches (j'espere que les partiels se sont bien passés...)

Par **piljav**, le **14/02/2008** à **18:15**

Bonjour,
un petit up pour ce message :)

Par **yvon**, le **26/04/2008** à **04:16**

bonjour,
votre ami est exactement dans le meme cas que mon fils qui c'est engagé pour 5 ans dans l'armée de terre,et qui apres avoir subi un tas d'humiliation c'est retrouvé dans une situation ou il a complètement deserté apres plusieurs arrêts que l'armée ne reconnaissait pas.Il a maintenue sa desertion et au bois de quelques mois il a été convoqué a l'armée,leur a tenue tete et au finale ils ont trouvé un arrangement et le contrat a ete rompu par l'armée.il aura fait en tout 3ans et demi de service.
en esperant vous avoir aidé un peu

Par **Cloudy**, le **05/05/2008** à **22:14**

Petit up pour ce message.
Est il vrai que les militaires ne sont pas régis par le code du travail ?

J'explique mon cas : je suis actuellement engagé au sein de l'armée de terre, et ai dépassé depuis peu la moitié de mon contrat de 8ans. Etant employé sur Paris hors spécialité depuis 4 ans déjà, et ayant rapidement pris conscience du fait que l'armée n'était pas faite pour moi, j'envisageais une reconversion en douceur, et ai repris mes études en cours du soir au cnam depuis 2 ans. Le problème c'est que cette année, l'armée a décidé pour une raison x de me muter, malgré mes demandes de maintiens et divers compte rendus. Lors de mon arrivée a Paris il m'a été précisé moulte fois qu'aucune mutation ne serait effectuée avant la fin de mon premier contrat, aussi je ne m'y attendais particulièrement pas et n'en demandais pas. Le problème au final, c'est que cette fameuse mutation est elle aussi encore une fois hors spécialité (pire encore...), que mon bureau de départ est en large sous effectifs (bien qu'apparemment la DPMAT arrives encore a prétendre le contraire...), et surtout qu'il me reste encore 1 an avant de finir ma licence. J'ai fait toutes les démarches possibles et imaginables

pour justifier ma demande de maintien, sans même une réponse, aussi j'ai décidé de me rediriger vers une résiliation de contrat.

J'ai donc passé divers entretiens et devrait signer un CDI dans une SSII sur Paris sous peu. J'ai lu sur legifrance (Article L122-3-8) que d'après le code du travail un CDI suffisait à résoudre mon problème, j'ai également lu ça et là que des procès avaient été gagnés par ce biais, maintenant ce ne sont malheureusement que des bruits de couloirs et je n'ai pas de preuves réelles.

Par **skortboy**, le **14/05/2008** à **12:53**

J'ai posté mon message dans une autre rubrique mais ici il a l'air mieux.

Bonjour, je suis pacsé depuis un an avec une militaire. Pour cause de déménagement de son unité, elle s'est retrouvée mutée à 500 KM de là où nous habitons. Je ne peux pas la suivre dans sa nouvelle ville à cause de mon travail. Mais le problème est qu'elle ne supporte plus les aller retour tous les 3 jours, elle ne supporte plus l'ambiance dans son travail. Elle souhaite donc démissionner. Elle s'est engagée pour un contrat de 5 ans qui ne se termine qu'en mai 2009. Quels sont nos droits en matière de démission et d'allocation chômage? Quels sont les démarches à suivre?

Le soucis étant que sa hiérarchie directe lui a promis de faire de leur mieux pour l'empêcher de partir rapidement (sa spécialité étant déficitaire). Merci d'avance pour votre réponse qui nous sera très précieuse.

Ravi de voir que nous sommes aussi nombreux dans le même cas.

Par **Sam**, le **06/06/2008** à **22:38**

Même problème que les cas exposés ci-dessus :

Je résume, mon fils (21 ans) a signé pour 5 ans. Il est au 35me RAP à Tarbes (para). Il a fait 1 an et demi et veut maintenant quitter l'armée, je vous passe les détails du pourquoi, le but de mon message n'est pas de critiquer l'armée, il y a ceux qui s'y sentent bien et ceux qui se sont trompés.

Mon fils a fait dans un premier temps une demande de mutation en précisant que s'il ne l'avait pas, il démissionnerait : REFUSEE (normal peut-être car pas beaucoup d'ancienneté) . Donc, il a cherché une reconversion dans le civil et a trouvé un contrat (CDD certes) mais avec promesse de CDI (quelles sont les entreprises maintenant qui font un CDI d'entrée ? et c'est normal). Dossier de démission déposé, avec contrat signé à l'appui et il vient de recevoir un REFUS

Je suis profondément scandalisée du système. Où as-t-on vu que l'on ne puisse pas quitter son employeur ? Où est la liberté ? Préviennent-ils ces jeunes que lorsque l'on rentre à l'armée, c'est comme dans une secte : il semble impossible d'en sortir. Alors je me révolte et pense engager une procédure juridique avec contact à la Presse en +.

Alors seriez-vous prêt à témoigner si vous êtes dans le même cas.

Seriez-vous prêt à exposer par écrit votre histoire et les démarches que vous avez entreprises.

Si oui, je vous attends sur mon hotmail : samlis99@hotmail.fr

Merci à Maléna de ses encouragements. Réponse à Maléna : Le contrat militaire de mon fils est je pense un contrat type avec ces termes ci-dessous:

"A tout moment, ce contrat peut être résilié notamment :

*sur ma demande formulée au cours des trente jours suivant mon dix-huitième anniversaire.
*sur ma demande, et sous réserve de l'acceptation de l'autorité militaire :
- pour motif grave d'ordre personnel ou familial survenu depuis la signature de l'engagement ;
- pour inaptitude à l'emploi ;
- après mise en réforme temporaire et tant qu'une nouvelle décision d'aptitude n'est pas intervenue.
* pour raison de santé motivant une décision en réforme définitive
* de plein droit dans les conditions fixées par l'article 21-1° du décret du 20 décembre 1973.
* par l'autorité militaire et à titre de sanction dans les conditions fixées par l'article 23 du décret du 20 décembre 1973."

Par **papsounette**, le **10/06/2008 à 15:31**

Bonjour à tous,

Mon ami est dans la marine et souhaite résilier son contrat. Nous avons décidé de vivre ensemble. Ayant chacun un emploi stable, et vivant à 300 km, il a fallu déterminer celui qui garderait son emploi et celui qui déménagerait. J'ai un emploi que j'adore et n'avait donc pas envie de le quitter. De son côté, ça ne le dérange pas de partir, nous sommes donc tombés d'accord. Il a trouvé un CDI dans ma région, et maintenant nous en sommes au : "vont-ils me laisser partir ?". Il a un contrat de 10 ans, et en est à 4 ans et 6 mois... La machine a été lancée aujourd'hui, un de ses supérieurs a accepté de lui faire une lettre pour appuyer son dossier...

Je vous tiendrais au courant !

Par **Sam**, le **11/06/2008 à 19:08**

Je tiens à préciser que mon fils avait l'avis favorable de sa hiérarchie pour sa demande de démission et c'est le CTAC de Bordeaux qui a refusé son dossier de démission : donc des bureaucrates qui ne sont pas sur le terrain.

Le motif invoqué : CDD contrat précaire. De quoi ont-ils peur ? de payer des indemnités, ce ne sera pas le cas car c'est une démission et de + mon fils ne demande et ne demandera rien. La seule chose qu'il veut, c'est de ne + les voir et les entendre.

Maintenant la procédure c'est de saisir la CRM (commission de recours militaire) c'est à faire dans les 2 mois qui suivent la notification de la réponse. Il y a aussi l'ADEFDROMIL à contacter pour avoir de l'aide de leur part. Allez voir ce site au cas où.

Merci de nous tenir informés de vos démarches. Peut-être aurez vous + de chance. Dans tous les cas, je me refuse d'accepter que ces gens puissent vous gâcher la vie !

Sam.

Par **juju**, le **12/06/2008 à 23:46**

je suis militaire est j'ai quelque moyen de vous aider en faite deux! je suis dans le même cas

que la plus par d'entre vous je veu essayé de quitter l' armée! j'en suis a la moitié du cursus et si tous se passe bien sa sera fini pour moi dans quelque mois! se n'est pas évident me se n'est pas impossible! les textes de loi tournent en rond il n'y a rien de clair et toutes les démarches sont refusées! on se croit dans une secte! c'est normale si quelqu'un arrive à trouver la faille il y aurait plus grand monde qui va rester! il y en a deux une risqué mes bien préparer ne les plus du tout mes il faut être courageux dans les moments difficiles! et une plus longue celle que j'imprime pour le moment et je suis juste à la moitié il faut s'armer de patience ne pas laisser tomber les et ne j'aurais jamais avoir peur du gradier odessus.

avant de commencer une démarche il faut préparer psychologiquement comme il nous l'ont souvent dit verrouiller le cerveau(sur notre objectif) être près à encaisser les mauvaises choses car il y en a et surtout ne pas avoir peur de qui que ce soit(c'est une ou des personnes comme vs en face) la dernière chose ne pas faire marche arrière il est gagné

ces deux méthodes vous les connaissez il faut juste le crant d'aller jusqu'au bout ya beaucoup de moments difficiles soit c'est sa ou termine son contrat!

MOI G DECIDER D'ARRÊTER JE ME SUIS LANCER ET SA AVANCE

Par **bubu**, le **16/06/2008** à **21:57**

Bonsoir, je viens de lire tous les cas présentés et je me sens aujourd'hui un peu moins seul. Voilà mon problème, je suis EVAT depuis janvier 2004, j'avais un très bon cursus au sein de l'armée de terre, réussite des stages du 1er coup, pas de punition, des OPEX à la pelle, jusqu'à l'Afghanistan en 2006 où j'apprends sur le théâtre que je suis muté dans une autre compagnie, rien d'exceptionnel jusque là, le retour et le travail se passe bien jusqu'à l'arrivée d'un jeune officier en chef de section et tout a changé. En peu de temps je me suis retrouvé au rang de soldat (en étant actuellement caporal-chef), boulot de m..., mission de m..., ambiance de m... Viens un départ en Guyane en Février de cette année où j'ai été rapatrié pour raison familiale grave (ma femme et mon fils ont eu un accident). Je fais un compte-rendu pour ne pas repartir et manque de bol je devais me faire opérer d'une hernie discale. Je suis en arrêt maladie depuis ce jour.

Je vous laisse imaginer les réactions, pour moi vint la dépression, et une peur psychologique de mes chefs que je ne peut plus voir de peur de représailles. Je voulais savoir si un moyen existe, autre que la désertion, pour terminer mon contrat sachant que j'ai une promesse d'embauche pour septembre et que mon contrat se termine le 5 Janvier 2009. J'ai tout essayé mais ils ne veulent pas me lâcher et m'emmerder jusqu'au bout, aidez-moi !!!!

Par **Sam**, le **17/06/2008** à **18:59**

bonjour bubu,
Pas de panique, c'est une mère de 52 ans qui te parle et qui essaie de faire en sorte que son fils ne soit pas détruit par l'armée.

Sache que la chose la plus importante c'est ta femme ton fils et ta santé. Alors fais toi opérer et je pense que tu auras une longue convalescence. D'après ce que tu dis, tu as du leur dire que tu voulais démissionner et ça ils n'aiment pas!!!! As-tu fait une demande de démission en bon et due forme ? D'après ce que j'ai pu lire et retenir de tout ces témoignages ici et sur d'autres forums de discussion, j'en conclu que le seul moyen c'est de tenir bon et de leur tenir tête. Un conseil, n'y revient pas ou alors il faudra te blinder. Pour ton contrat de septembre, si c'est comme pour mon fils, il se sont chargé de lui faire sauter sa reconversion en ne voulant pas le lacher. Tu peux peut-être au terme de ton arrêt maladie te mettre en dépression si vraiment tu n'es pas bien dans ta tête et surtout consulter un psy. La dépression à l'Armée, ce n'est pas du cinéma. Je pense que lorsqu'il en auront marre de payer des gens qui veulent partir ils reconsidéreront la question. Je te conseille aussi d'adhérer à l'ADEFDROMIL, ils ont un site internet et pourront peut-être t'aider. Je sais qu'ils n'aiment pas ça mais ça fait partie de ta liberté. Alors soit fort, pour toute ta petite famille et ne te laisse pas détruire. Je sais que se sont de belles paroles! mais bat toi!!!!!! Si tu veux me parler sur mon mail tu l'as d'indiqué + haut.

Amicalement SAM

Par **razi**, le **23/06/2008** à **22:53**

bonjour tout le monde

je suis sous officier le larmee de terre après mettre rendu compte que j'avais rien a faire dedans surtout quand la periode des 6 mois se deroule pendant l'ecole militaire on a pas vraiment le temps de voir la realité de larmee maintenant je dis pas que tout le monde se porte mal mais moi je veux plus rien y faire a cause surtout de ma spécialité d'ou on ma tressssssss mal renseigné au debut du commencement je veux dire avant la signature de mon contrat bref pleins d'autres choses viennent a cette envie de me barrer rapidement mais je vais pas rentrer dans les details

today j'ai effectué une demande de resiliation avec un contrat a l'appui un contrat de service public un concours que j'ai réussi pour pouvoir quitter l'armee tranquillement sans soucis ni prise de tete serieusement je croyais vraiment que c'etait bon mais nan REFUSE je rentre pas dans les dispositions de l'article 21 bla bla bla que des conneries droit de recours REFUSE meme avec du piston plus haut rien a faire j'avais l'impression d'être ZIDANE dans l'equipe de france de foot que l'armee ne pouvait pas se passer de moi alors que je galere 80 % de mon temps je demande simple a partir sans rien leur demander après mettre retourner le cerveau surtout que mon contrat avec l'entreprise de service public est signé j'ai décidé eh oui j'ai décidé de me barrer ouiii deserter comme on dit j'ai rendu mon paquetage ou il le prenait ou je le laissais devant le mat4 alors il ont pris et j'attends tranquillement ce qui va se passer un truc est sur pour tous les gars et filles qui ne veulent plus ne pas se laisser faire faut pas avoir peur . je suis parti parce que j'avais plus que ça a faire ils ne comprennent rien ils se basent sur des articles au lieu de se baser sur la motivation de leurs mecs c'est con et dangereux un gars pas motivé c'est un gars dangereux pour l'armee ahhhhhh c bon j'suis lancé la lol bon sur ses belles paroles je vous tiendrai au courant de ma situation dsl pour les fautes d'orthographe j'ai pas la tête a ça today

Par **Sam**, le **24/06/2008** à **22:53**

Bonjour José, je pense qu'il va falloir que l'on s'apporte nous même de l'aide par de la détermination et ne pas baisser les bras. Depuis quelques jours on parle aux infos, que l'armée veut dégraisser de je ne sais combien de personnes. Alors pourquoi retenir ceux qui veulent partir et prendre un autre chemin. Merci à ceux qui me contacte sur mon mail, ça fait plaisir de pouvoir se parler et se soutenir.
Sam

Par **tonissaf**, le **30/06/2008 à 13:59**

bonjour je voudrais résilier mon contrat militaire que faut-il mettre dans le compte rendu, mon adresse est lil-jon55200@hotmail.fr

Par **cece9933**, le **30/06/2008 à 19:22**

Je suis rassurée de trouver des gens qui sont dans mon cas.
J'ai signé un contrat de 25 ans avec une obligation de rester 10 ans après la formation. Cela fait 3 mois que j'ai fait une demande de démission et que je suis arrêté par le psy mili. Là, je viens d'apprendre que ma démission est sur le point d'être refusée... Si le psy ne continue pas à m'arrêter, je devrais retourner affronter mes chefs qui m'attendent de pieds fermes. Mais je ne m'en sens vraiment pas capable et je serai alors obligée de désertre... Je suis désespérée...
J'attends avec impatience l'avancée de vos "dossiers".
Bon courage à tous!

Par **JamesEraser**, le **30/06/2008 à 21:33**

[citation]J'ai signé un contrat de 25 ans avec une obligation de rester 10 ans après la formation[/citation]
Dites leur que vous êtes entièrement d'accord pour participer à leur expérience de réduction des effectifs dans le nouveau plan Armées.
Experatooment

Par **cece9933**, le **30/06/2008 à 23:08**

C'est gentil mais je leur ai déjà suggéré et ça ne leur a pas du tout plu...
Le pire c'est que si ma démission est acceptée, je pars avec une dette correspondant à tous mes salaires multiplié par 1,5: je comprend donc pas où ils y perdent...

Par **marilou**, le **30/06/2008 à 23:34**

je suis dans le même cas que vous moi mon capitaine veux me choper car j'ai fais des démarches qui ne lui a pas plu.
je suis en arrêt maladie pour trouver d'autre solutions mais c'est pareil ils m'attendent au tournant
j'essai d'appeler le ministre de la défense
je vous tiens au courant
c'est dingue de nous retenir contre notre grès alors qu'ils vont nous viré a la fin de notre contrat

Par **ouistiti**, le **03/07/2008** à **12:48**

Bonjour, je viens a ton message car nous avonsexactement le même problème , mon amis est militaire depuis bientot 3 ans et sort de 1 mois1/2 d'arret maladie pour dépression, du à un stress permanent, harcèlement, abus... Aujourd'hui ca fait 48h qu'il est en absence injustifié et les gendarmes sont passé chez moi ce matin, je n'ai pas répondu! Je voulais savoir si des informations vous sont parvenus?

Par **bubu**, le **04/07/2008** à **10:46**

Bonjour, à ce jour je n'ai eu aucune visite, que ce soit de mes supérieurs ou de la gendarmerie, aujourd'hui j'ai un CDI signé et je suis toujours sous contrat avec l'armée. A mes risques et péril.

Par **razi**, le **04/07/2008** à **12:16**

j'ai eu une lettre qui me stipule que je suis en absence irreguliere mais jai eu aucune visite gendarme ou superieur j'ai signé un cdi je suis bien aujourd'hui je vais voir ce que ca va donnerj'espere qu'il vont arreter de me verser ma solde parce quil parait il continue de la verser pendant 6 mois....

Par **marilou**, le **05/07/2008** à **11:47**

lundi j'appelle le ministre de la défense et je vais lui dire que c'est pas normal de garder des gens contre leur grès
après il faut pas qu'il s'étonne qu'il yen a qui font des conneries
si ils aiment bien nous payer alors qu'on est tranquille chez nous pour esquiver l'armée ou si ils ont bonne conscience que les gens font des dépressions parce qu'il y a des personnes qui se permettent de dire "non tu reste parmi nous c'est comme ça et pas autrement"
franchement ça fait vraiment peur leur mentalité juste pour des statistiques alors qu'on est plus dans leur effectif en ce moment
ils parlent de reconversion de retour dans la vie civil mais d'après ce que j'ai vu on a tous des promesses d'embauche

en tout cas je vous tiens au courant et courage pour les déserteurs et si ça marche pour vous je signe un contrat de désertion de suite

Par **cece9933**, le **08/07/2008** à **09:06**

Alors tu as réussi à joindre le ministre? Je me dis que la solution est peut être de faire une action de groupe médiatisée pour révéler ce problème des démissions refusées par l'armée... Qu'en pensez vous?

Par **JamesEraser**, le **08/07/2008** à **11:46**

[citation]la solution est peut être de faire une action de groupe médiatisée[/citation]
Cela ne s'apparente-t-il pas à une "manifestation" cece9933 ou l'expression publique d'une opinion "contre" l'Armée ?
Ne faites vous pas partie de la "grande muette" ?
Réfléchissez bien aux conséquences si vous deviez procéder de la sorte.
Experatooment

Par **marilou**, le **08/07/2008** à **18:33**

non je n'ai pas réussi à le joindre
c'est vrai que c'est une bonne idée j'y ai pensé mais peut être pas médiatique mais envoyer tout ça au ministère de la défense mais j'en ai parlé à droite à gauche et il y a beaucoup de gens qui hallucines
c'est vrai qu'après des civils l'image de l'armée en prendrait un coup
les gens à l'extérieur sont loin de s'imaginer ce qui se passe même ma famille a du mal à me croire quand je leur en parle
je vous tiens au courant et pour vous ça se passe comment?

Par **cece9933**, le **08/07/2008** à **22:16**

De mon côté, j'ai reçu le rejet de ma démission aujourd'hui. Je l'ai signé et j'ai maintenant 2 mois pour faire appel. D'après la secrétaire, la direction centrale refuse TOUTES les démissions. Il ne me reste donc que 2 portes de sortie possible: le conseil d'instruction (auquel j'ai droit en septembre) ou la réforme psy...
Qu'en est-il pour vous?

Par **dav36**, le **10/07/2008** à **10:28**

Bonjour à tous,

Après vous avoir lu je me sens un peu moins seul, en effet je suis dans la même situation que la plupart d'entre vous (1 de +).

8 ans de contrat dont 6 ans et 2 mois effectué il me reste donc 1 an et 10 mois.

Je ne suis plus lié au service depuis mars 2008.

J'ai tenu au courant les autorités de mon intention de quitter depuis environ 2 ans (je ne les prend pas par surprise).

Je commencé ma reconversion (2 RDV avec l'Accompagnateur ainsi que la session bilan orientation) dont je n'aurai aucune aide compte tenu de 'mes compétences' donc l'accompagnateur m'a conseillé d'effectuer une recherche d'emploi.

Résultat j'ai une proposition d'embauche CDI très intéressante qui me permettrait de redémarrer une nouvelle vie avec ma famille car ma femme (21 ans) et moi vivons de plus en plus mal l'éloignement de notre famille, surtout depuis la naissance de notre fille (3 mois).

Résultat de ma hiérarchie : 'Nous comprenons votre démarche qui est honnête et loyale mais pour des raisons d'effectif nous ne pouvons pas donner d'avis favorable à votre demande malgré qu'elle soit compréhensible sur le plan humain'

Merci mon colonel de gâcher ma vie pour vos intérêts car je n'aurais sûrement pas une deuxième opportunité comme celle-ci.

Qu'en pensez-vous? Peut-on de nos jours obliger une personne à rester sachant que je suis prêt à rembourser et je ne demande absolument rien en retour.

Que faire? le recours, je n'y crois pas trop. Le ministre apparemment il n'est pas joignable. Le coup médiatique, franchement je ne suis pas contre car eux sont prêts à sacrifier ma vie pour leur intérêt et je trouve inadmissible ces traitements d'autant plus qu'il n'y a que dans l'armée qu'on ne peut pas résilier (car contre le droit du travail).

Voilà désolé pour la longueur de mon message mais j'en ai tellement sur le cœur. J'attends votre soutien et je vous tiens au courant de l'avancé de ma situation.

Par **papsounette**, le **10/07/2008 à 10:35**

Courage Dav ! Nous attendons pour notre part toujours une réponse, mais nous n'espérons pas de miracle...

Par **razi**, le **10/07/2008 à 10:49**

salut tout le monde

courage Dav quand je lis ta story j'ai l'impression que c moiaujourd'hui après tout les recours que j'ai faits j'ai décidé de partir j'attends plus rien tout les refus que j'ai mangés ça me dégoûté aucun respect de l'individuaprès tout ça j'aime tjrs ce que l'armée m'a appris et ce que je suis devenu grâce à elle mais today je veux changer commencer une nouvelle vieÇa fait un mois que je suis parti sans donner de nouvelle donc je suis considéré comme

deserteur mais hier surprise une personne telephone chez mon employeur pour savoir si j'avais vraiment signé un contrat (oui parce que avant de partir j'ai signé un contrat cdi pour une boite civil pour commencer en aout) un cadre de la société ma prevenu quil chercher a avoir mon contratMaintenant je c pas si c pour me la mettre profond devant le procureur ou pour me laisser partir mais ce qui m'ettonerai grave parce que les gars aujourd'hui il laisse partir personne personne alors faut pas lacher laffaire je suis avec vous on se tient au courant....

Par **dav36**, le **10/07/2008** à **14:44**

Merci à tous,

Razi comme toi je pense aussi que l'armée m'a beaucoup apporté sur le plan professionnel et humain dommage qu'il faille en arriver la maintenant.

Je laisse voir comment va évoluer la situation au niveau des chefs pendant mon absence (perm 1 mois) et je dois aussi rentrer en contact avec un juriste, à mon retour si je n'est pas de solution je fais comme toi, je signe mon CDI et desertion. Donc on se tient au courant. Bon courage et encore merci

Par **razi**, le **10/07/2008** à **18:08**

DAV tu veux la verité pendant ton mois de perm rien mais vraiment rien ne va evoluer tu verras experience qui parle j'avais pris 1 mois de perm pendant ma premiere demande de retour rien a evoluer pas de news que dal tu verras par toi mm ..

Par **papsounette**, le **11/07/2008** à **09:25**

Bon bah voilà réponse ce matin : c'est mort ils refusent... Plus qu'à faire un recours mais le CDI ne va pas attendre...

Par **FranckySpam**, le **17/07/2008** à **11:01**

Bonjour,

Je suis à la recherche d'informations, je suis officier sous contrat dans l'armée de terre et je cherche à savoir s'il est possible de pouvoir casser un contrat (j'ai signé un contrat de 5 ans et un autre de 8 ans, il me reste 6 ans à faire). Dans le cas où je trouve une embauche en CDI, quelles sont les démarches à suivre pour la rupture du contrat ?

Pour l'historique de mes contrats, j'ai signé le deuxième contrat (de 8 ans), c'est parce que je n'avais pas d'autre emploi à l'issue, ma femme ne travaillais pas et en plus elle venait de tomber enceinte de notre deuxième enfant alors j'ai préféré continuer dans l'armée pour avoir un salaire pour faire suivre ma famille, mais là je suis à la recherche d'un autre job et je

voudrais savoir si je continue à chercher ou alors j'attends la fin de mon contrat ? Je ne suis plus motivé par l'armée et je cherche un boulot plus motivant ...
Quelqu'un a déjà eu recours au tribunal administratif ?

Merci d'avance et bonne journée ;-)

Par **antolodie**, le **17/07/2008** à **23:16**

bonjour a tous

je suis choqué de tous se que j'entend car nous sommes un peut desperé en lisant tous sa et en meme temps rassurer du fait que mon conjoint est dans le meme cas que vous
il est sous contrat depuis octobre 2006 Il lui reste environ un ans et demi a faire depuis au moins 6 mois rien ne va plus ses superieurs lui font du arcelement, et lui met la pression au debut il le supportais bien si on peut dire !!

Depuis quelques il fais des malaises spasmophilie, tetanie, avec bradycardie et tachycardie et le matin angoisse et vomissement il a meme peur de sortir faire des courses de peur de croiser ses superieurs; il a meme fais un TS

le medecin militaire la mis en arrete plus consultation chez un psy pour depression
il voudrais definitivement arreter car sa devient difficile pour nous deux prise de tete permanente ; il a pourtant essayé de changer de section qui a etais refusé, demarche chez l'assistante sociale de la caserne il y a 3 Mois et depuis aucune nouvelle on ne sais plus quoi faire je trouve que ce n'est pas normal et aberant de garder des personnes en " otage " Que faire ??? CORDIALEMENT

Par **marilou**, le **20/07/2008** à **11:16**

Je ne sais pas si on peut s'adresser à un tribunal administratif.

Mais en tout cas je n'aurai jamais pensé que les officiers soit dans le même cas.

Pour casser votre contrat il faut faire une demande de résiliation de contrat en donnant tous les motifs qui vous pousse à partir mais comme vous avez pu voir ils ont été tous refusé

Pour toi Antolodie il faut que toi et ton ami soyez fort et il faut absolument que l'armée ne prenne pas le dessus sur votre couple

Je ne sais pas si les psychologues peuvent réformer les militaires en dépression je pense que se serai mieux qu'il aille voir un psychiatre

en tous les cas je vous souhaite bon courage et on se tient au courant mais il est important de garder en tête qu'ils peuvent briser une carrière mais qu'ils ont aucun droit de briser votre vie privé et se que vous avez construit.

a bientot

Par **cece9933**, le **22/07/2008** à **12:45**

Pour vous donnez un peu d'espoir, je vous raconte la suite de mon histoire.

Mon arrêt maladie se terminait ce matin et j'avais un nouveau RDV avec le psy. En 5 minutes, il a décidé d'arrêter les successions d'arrêt maladie et de me réformer. Je suis trop heureuse!!!

Je pense qu'une des meilleures voies pour partir est la réforme psy. Ce n'est pas parce qu'on est P4 qu'on est fou. C'est juste qu'on n'en peut plus de travailler dans ce milieu. Je pense que beaucoup d'entre vous sont dans ce cas.

Bon courage à tous!

Par **marilou**, le **22/07/2008** à **14:05**

Coucou cece9933 je suis trop contente pour toi et c'est vrai que tu nous donne de l'espoir.

Au total tu as été combien de temps en arrêt maladie?

Et d'après toi c'est facile de se faire réformer par le psy ou il faut lutter presque le forcer?

Parce que là je suis arrêtée par un médecin civil pendant 2 semaines pour anxiété réactionnel et mon chef de section m'a appelé pour lui donner des explications.

C'est vrai j'hésite à aller voir un psy, parce que j'ai peur que l'arrêt maladie soit trop long, mais d'un côté au moins mes supérieurs me poseront plus de question puisque ça vient d'un psy militaire et qu'ils ne peuvent rien dire sur une décision d'un médecin militaire.

Tu me tenir au courant stp merci et franchement c'est cool pour toi.

Par **cece9933**, le **22/07/2008** à **18:40**

Dès que j'ai donné ma démission, ça s'est très mal passé et j'ai fait une crise d'anxiété qui m'a amené à voir un psy civil pour me faire arrêter.

J'ai tout de suite pris RDV avec un psy mili et je me suis dit qu'à partir de ce moment là, il ne fallait pas faire marche arrière (donc surtout pas retourner au boulot). Le psy mili m'a arrêté un mois et demi. Un mois et demi plus tard, il m'a redonné un mois et demi d'arrêt.

Aujourd'hui, ça faisait donc 3 mois et demi d'arrêt maladie.

Pour ce qui est de mon discours chez le psy, je lui ai juste dit la vérité: que je me sentais mal dans cet univers, que depuis que j'avais donné ma démission tout le monde me détestait dans mon milieu pro, que c'était inenvisageable pour moi de continuer, que mes supérieurs m'avaient dit que ma démission ne serait jamais acceptée... A chaque fois, je l'ai vu entre 5 et 15 min. Je trouvais qu'il avait l'air pas sympa et qu'il ne m'écoutait pas mais finalement il a été intelligent.

Ca coûte donc rien de prendre RDV avec un psy mili et ça peut rapporter gros!!!

Par **cece9933**, le **29/07/2008** à **23:29**

Bonsoir à tous,

J'ai une question juridique. J'ai trouvé un poste d'intérimaire dans le civil qui m'intéresse

vraiment beaucoup. Malheureusement, je ne serai officiellement réformée qu'en septembre ou octobre et je suis en arrêt maladie jusqu'à la fin du mois d'août.

Qu'est ce que je risque si je prend ce poste? Des problèmes avec la sécu (en sachant que c'est un poste de nuit et je doute que la sécu fasse des contrôles la nuit)? Avec les impôts? Pensez vous qu'il est dangereux que j'accepte ce poste? Pour ce qui est de ceux qui ont accepté des CDI avez vous eu des problèmes?

Merci

Par **tomtom09**, le **01/08/2008 à 10:34**

je me presente moi c thomas j'avais signee pour 5 ans arriver a la fin de celui ci mon regiment parter au liban je me suis renseigner au niveau du commissaire qui fait les contrat il ma stipuler que si je resigner 1 ANS je pourrais resilier mon contrat des mon retour du liban ;nous etions plusieurs dans ce cas la!rentrer du liban je fait ma demande comme convenu et la ma hierarchie me dit que non c imposible que je devait finir mon annee donc encore 11 mois environs en bref il mon duper car sinon je serai jamais parti,contrairement une amis de mes classe parti avec moi a elle signer un contrat de quatre moi et elle et parti des le retour du liban,qd a moi des que je leur et fait part de ma decision de partir coute que coute c a se moment que les reprimende on fuser de toute part,jete modele ds mon taf missilier de base premier regimentaire ,premier ds tous les stages missile,cme;aucun jour darret pendant cinq an ,a peine rentrer de vacance,je chopes une gastro je pose un arret de une semaine je rend compte a mon chef de groupe et le compte rendu qui va bien,a peine rentrer je me prend vingt jour car mon chef na pas rendu compte et les blame se son emplifier il mon degouter de tou c t perpetuel toute les baise ete pour moi il mon dit plus que 10 mois a tenir alors que je net rien fait il mon stesser a un point que je ne pe plus i retourner tellement la pression et intense c mortelle des que je rentre il menferme ds une piece tous les jour sans aucun confort pas de matelas;ni tele ,pas de portable rien de rien et il me font gratter le regiment jusqu'a 21heure le soir et c tjrs les reproche la pression au quotidien ,a defaut je me suis mis en arret ds espoir quil me reforme je suis a 45 jour davoir le cotat de 180 jour arret de travail et il me resterat 4 mois de contrat mais je sai que je ne serai pas en mesure de les faire rien qua y penser je me sens mal ,jai des crampe estomac je dort plus la nuit je me replis je le sens que faire aider moi,tous se que je ve c quil me lache une fois pour toute AIDER MOI quelle recours puis je faire tou en sachant que des que je rentre il me taille de toute par merci a vous

Par **marilou**, le **01/08/2008 à 11:45**

coucou je vous donne des nouvelles, depuis le 1er juillet je ne suis pas retournée à mon régiment, j'ai obtenu 2 semaines de PATC pour anxiété réactionnelle puis 2 semaines de perm prévu depuis longtemps et j'ai obtenu encore 2 semaines de PATC pour les même raison.

Bref ce n'ai pas super durant mes 2 dernières semaine mes supérieurs on tout fait pour que je fasse ma PATC au régiment ils m'ont appelé tous les jours mon commandant d'unité m'a menti en disant que j'étais déserteuse et dans quelque jours les flic aller débarquer chez moi N IMPORTE QUOI!!! J'ai pas mal stresser et cece9933 m'a conseillé d'aller voir un médecin mili car mes arrêt de travail on été fait par un médecin civil.

Mais ça leur suffisait pas ils m'ont fait croire qu'ils n'avaient rien reçu.

Là ça devient plus intéressant

J'ai mon ancien chef de section un adj qui en a marre du système et qui me dit de tout lui raconter. et c'est la qui me dit que le chef de corps est en pétard contre moi parce qu'il a reçu deux lettres une du député maire de ma commune et une du ministre de la défense, donc il est tellement vénère qu'il veut que je retourne dans mon régiment. pour l'instant je ne sais pas ce qui a été dit mais apparemment mon dossier est étudié attentivement par le ministre de la défense. j'attends de voir et je vous contacte dès que possible et si ça marche faite la même chose. mais moi je vais essayer de parler de vos témoignages car je vais envoyer une lettre de remerciement au maire qui a essayé de faire au mieux en espérant que ça marche!!!!

Par **pier229**, le **06/08/2008** à **16:15**

bonjour a tous je suis content de voir que je ne suis pas seul

cela fait maintenant 4 ans et demi que je suis militaire et j' arrive en fin de contrat au mois de novembre le 4, moi aussi mes chef son devenu très c*** depuis que je leurs est dit que je ne voulais pas resigner, pourtant j 'étais un bon chef d' équipe et g jamais fais de trou malheureusement

j' ai eu un accident en service au pied en mai 2007 et depuis je suis en arret maladie, je me suis fait opérer donc trois mois de rééducation voir 4 et g était mis en CLM de 3 mois avec solde entière,

ensuite muté a rennes a la cellules passagers et maintenant il me reste plus que 3 voir 4 semaines a faire a la caserne mais cela fait presque 1 ans et demi que je n' y est pas mis les pieds, je pense que mes chef m' attendent de pieds ferme et là, la caserne me demande de faire une lettre dans laquelle je dois préciser que je veut etre réaffecter dans ma caserne, donc je voulu savoir si je peu refusé de faire cette lettre sorte d' acceptation de mutation ou si je peu retarder l' envoi de la lettre a ma caserne pour ne pas y retourné, et savoir aussi si il peu avoir des conséquences si je n' envoi pas cette lettre.

merci a vous bon courage dans vos démarche

la manif ca serrai une bonne idée lol

Par **razi**, le **08/08/2008** à **17:38**

salut tout le monde

depuis le 27 fin juin je suis plus retourné au regimentle 6 juillet jetais deserteur les gendarmes mon un peu cherché mais rien de mechant me suis fais arreter par la police des frontiere en allant en vacance, jai expliqué ma situation que jattendais une dernier demande de resiliation de contrat en recours et qu'a mon retour je retournerai au regiment mais que javais deja signé un contrat en cdiet comme par magie ma demande de recours a ete accpté je sais pas par quel miracle mais a partir du 10 aout je ne suis plus militaire il faut aller au culot pour avoir ce que lon veut moi jai deserter jai eu gain de cause a tout ceux qui attendent une reponse courage faut rien lacher....

Par **peuffdark**, le **13/08/2008** à **12:41**

bonjour,

moi aussi j'aimerais quitté cette institution qui garde les personnes même si ils ne sont plus motivé (une espèce de secte quoi ?!...)

j'ai quelques petites questions sil vous plait :

- "en ce qui concerne les assurances maladies ?! est ce que je vais encore dependre de la caisse de toulon si je desertes, ou alors ils vont me radier de leurs listes aussi ?!

- "j'ai passé le permis VL et PL mais j'ai validé que le permis VL dans le civil, est ce qu'il vont me le faire payer si je m'envais ?"

- "En combien de temps je vais plus paraître sur les listes militaires? (à l'appel et dans le registre ?)"

Et si je vais voir un psychologue ou un psychiatre ça prends combien de temps pour me faire réformé ?!

je ne veux plus de ces multiples humiliations ... de frotté par terre pendant des heures et des heures... de déplaqué et replaqué les VABs. ça fait maintenant 2 ans que je suis là bas et je n'en peux plus !!!!!!!!

j'ai l'impression de me déguisé le matin ... et je me lève en me disant que déjà ... c'est sur ... je vais passer une journée de M***** ...
c'est pas une vie !

Merci de me répondre c'est urgent ... je vais vriller si je reste là bas!

Par **razi**, le **13/08/2008** à **17:10**

salut

si tu dessertes tu auras les gendarmes au fesse mais c'est pas méchant moi mon contrat a été résilié 15 jours après ma desserte maintenant je ne sais pas si c'est comme ça pour tout le monde sinon la secu militaire te radie pas des contrôles pour le psy je ne sais pas comment ça marche j'ai opté pour la desserte moi

sinon il te coupe ta solde 5 jours après ta desserte donc si tu dessertes le 01 du mois tu auras que 5 jours de soldé donc faut que tu te prépares ça attention ...

Par **peuffdark**, le **13/08/2008** à **17:12**

oui c'est pas faux !

merci pour tes informations !!!

tu as eu quoi avec les gendarmes toi ?

Par **razi**, le **13/08/2008** à **20:37**

ben me suis fait contrôlé par la police d'abord ce qui m'a fallu une garde à vue mais il m'a relâché

après c'est les gendarmes chez moi mais j'ai pas la donc il m'a laissé une invitation pour aller les voir c'est là bas qui m'a annoncé que j'étais plus militaire et que fallait que je rentre au régiment signer ma résiliation....

sinon à chaque contrôle de police tu as le droit au poste lol

Par **peuffdark**, le **14/08/2008** à **01:01**

ah ouai c'est quand même un peu chiant ... mais c'est ce qu'ils te disent ?

en fait il faut avoir de la chance en quelques sortes ?!
si tu ne te fais pas contrôler tu as pas de problèmes :p

de toutes manières c'est sûr que avant la fin de l'année je vais partir de là bas ! sinon je vais craquer!

Au bout de combien de temps tu as été signé ta résiliation ?

Du coup après tu as eu ce que tu voulais quoi tu as été radié de l'armée combien de temps avant la fin de ton contrat ?

(vraiment merci pour toutes tes infos c'est sympa de ta part ! ;)

Par **Lulu61**, le **18/08/2008** à **20:18**

Bonjour à tous,

Vos messages me sont très précieux car mon compagnon est engagé depuis 3 ans mais il a un contrat de 5 ans. Actuellement en mission à l'étranger à son retour il veut partir car il ne supporte plus la distance entre nous, ainsi que sa famille et il en veut plus de ses chefs (qui sont vraiment très c...)

Il voudrait reprendre ses études à la rentrée de septembre mais il ne sait pas s'il doit se faire mettre inapte psychologiquement ou s'il doit désertier, car il veut absolument reprendre les cours en septembre. Que pouvez-vous me conseiller?

Est-ce que la désertion l'empêche de reprendre ses études et de trouver par la suite un emploi?

Est-ce que comme toi RAZI le déserteur est résilié au bout de 15 jours?

La désertion doit-elle être forcément suivie par avant d'une demande de résiliation de contrat?

La désertion ne lui fait pas peur, mais il veut savoir si ses projets pourront quand même se faire.

De plus au bout des 160 jours d'arrêt maladie, est-ce que le soldat est obligatoirement

réformé? et est-ce qu'il peut être réformé avant ses 160 jours? S'il doit se faire réformer pour P4 il ne jouera pas la comédie vu son stress et ses angoisses d'être à la caserne!!! La démarche pour inapte psychologique doit-elle aussi suivre une demande de résiliation de contrat?

Aide moi s'il vous plaît, il a besoin de toutes ses réponses.
Merci à tous par avance!

Par **gaet111**, le **25/08/2008** à **23:21**

bonjour , je suis militaire depuis deux ans il me reste encore trois ans .
depuis le 7 janvier je suis malade , j'ai aujourd'hui dépassé les 180 jours de congé maladie , je devais être mis en longue durée maladie ce qui m'a été refusé simplement parce qu'il y a des progrès alors qu'aujourd'hui je suis encore incapable de rester debout ou assis plus de 2h car je suis atteint d'une lombo-sciatique gauche invalidante , je suis arrêté par un médecin civil avec certificat et tout mais je suis en absence irrégulière , j'ai reçu un recommandé pour dire que j'allais être rayé des contrôles mais je n'ai aucune idée pour savoir ce qui va se passer car ce n'est pas une désertion mais cela est considéré pareil .

Par **peuffdark**, le **26/08/2008** à **09:55**

aie aie aie
cest vraiment n'importe quoi !

toutes facons tu es incapable ... donc tu as des preuves physique !

pour ma part je me suis mis en arrêt maladie aussi ... pour dépression
je vais aller voir un psychiatre pour voir si il ne peut pas faire quelque chose pour résilier mon contrat (ça serait le must!)

bon courage mec !!! je te souhaite tout le bonheur du monde pour que tu sois sur pied !

Par **Elsmador**, le **29/08/2008** à **01:43**

Ah béh j'avais répéter ce que disent tous les nouveaux arrivants, ça fait "plaisir" de voir qu'on n'est pas un extraterrestre, et qu'on est loin d'être le seul dans ce cas !

Pour ma part, j'ai signé un contrat de 5 ans. J'en suis à 1 an et demi. J'ai commencé les démarches pour arrêter en avril, où j'étais alors en opex en Afrique, et depuis mon retour en France mi-juin, rien mais strictement ne se fait. De plus, ils voulaient m'envoyer au CTE... J'ai pris une petite journée forcée pour en quelque sorte protester contre tout ça, et je me suis mangé 10 jours de trou... Je les ai fait docilement, et je suis parti voir mon médecin pour dépression. C'était il y a une semaine.

J'ai déjà un BTS en alternance de prévu à la rentrée. Tout se passe bien, mais malheureusement je crains de devoir y renoncer car j'aurai un statut bâtard. Mon arrêt

maladie sera achevé et je serai alors porté déserteur, mais je serai encore officiellement mili, alors vis-à-vis de l'entreprise en alternance, ça risque de coïncider...

Je ne souhaite pas toucher ma solde en jouant les "cassos", mais malheureusement l'armée ne propose pas 36 solutions et c'est triste d'en arriver là. Je crois donc que je vais entamer une bonne cure chez un psy et merde au système mili qui nous entube comme il faut !

Par **peuffdark**, le **29/08/2008** à **10:34**

xD ! vive la revolution ;)

Par **courage et revolution**, le **03/09/2008** à **18:19**

salut je suis a la bspp quelson svp les risque encouru si on deserte?
en effet si je signe un cdi en etant deserteur aie aie ou ca risque rien?
jai essayé d'envoyé un messge deja mais je sai ^pas si ca a marché
donc je renverer quelque conseil assez valable pour ne pas se laissé faire par le systeme tout en restan irréprochable
salut a tous et patience.... fcile a dire

COURAGE ET REVOLUTION

Par **marilou**, le **07/09/2008** à **00:14**

coucou je vous donne des news
souvenez vous mon chef de corps était en pétard parce quil avait reçu une lettre du député maire de ma commune et du ministre de la defense
en tout cas c'est pas pour ca quils ont accepté ma résiliation de contrat
donc cette méthode ne serre à RIEN
vu que je n'avais plus de solution et que je ne pouvais plus obtenir d'arret maladie civil j'ai été obligé de revenir au régiment
je suis arrivé a la case départ le système et vraiment pourri et quand je voi plein de jeunes chaque moi qui s'engages ca me fait alluciner
je vous souhaite bon courage à tous

Par **papivirgilio**, le **07/09/2008** à **21:12**

Bonsoir à tous.

Comme tous je me croyais un cas isolé mais en fait c'est loin d'être le cas.

Je suis marin, a 6 ans et 9 mois d'ancienneté pour un contrat de 10 ans, j'ai refusé le BS ce qui fait que je n'ai aucun avenir dans la Marine. Et pourtant la Marine refuse ma résiliation malgré une promesse d'embauche (CDI). Actuellement je suis en arrêt 1 mois après être allé voir un psy et j'envisage sérieusement de désertre. Rien de neuf à ajouter mais en cas de

news, je posterai. Courage a tous.

Par **gaet111**, le **13/09/2008 à 23:10**

re bonjour je sais pas si vous vous rapeliez mais j'etais en absence irreguliere tous sa parce que j'avais depassé les 180 jours de congées maladie , mais ils on enfin été intelligent enfin surtout le medecin chef qui a enfin decidé de me reformé je suis trop soulagé sa fait vraiment plaisir , je suis reformé g5 alors c'est pour dire courage a tous ceux qui galere et je sais qu'il yen a beaucoup , courage !!!!

Par **besoin_d_infos**, le **01/10/2008 à 11:31**

Bonjour,

Suite à la lecture de tous les messages, je recherche des informations claires suite à vos expériences de rupture de contrat d'engagé volontaire.

La demande de démission, généralement REFUSEE, ne semble pas intéressante pour quitter l'armée et les raisons personnelles n'étant pas prises en compte, pouvez vous svp répondre à mes questions...

- Si départ sans prévenir, doit-on faire une demande de résiliation de contrat ensuite? quand? à qui?
- Comment être sûr d'être dégagé de nos obligations?
- Est ce qu'un tel départ entraine des conséquences dans le civil autre que la non possibilité de travailler dans la fonction publique + gendarmerie et que la menace d'une assignation. Par exemple à la CPAM pour prise en charge, embauche par un employeur dans le civil...
- Est ce qu'une mission programmée (Afghanistan, côte d'ivoire...) joue dans l'éventuel harcèlement suite à un départ ou dans la décision d'acceptation ou de refus de la résiliation du contrat?

Merci d'avance pour vos réponses

Par **le vengeur masqué**, le **22/10/2008 à 02:02**

bonjour a toutes et a tous!!!!

je vais essayer de vous eclaircir sur certains points

1. rupture de contrat
2. desertion
3. divers

1. rupture de contrat

premierement quelqu'un qui est sous contrat ne peut pas démissionner, ce cas s'applique au militaire détenant le bstat, étant de carrière longue pour résumé

je vous conseille de voir un psychiatre agréé, expert auprès des tribunaux, généralement ça calme les ardeurs de certains qui se prennent pour des héros au téléphone en vous disant que vos arrêts maladies ne sont pas valables, ils ne sont pas médecin pour interpréter ces derniers, ces derniers sont strictement réservés au médecin de garnison, cependant tolérez quand même les appels de votre chef de corps ou ceux du directeur des RH, les autres VOUS VOUS EN FOUTEZ!!!!!! ils n'ont aucun droit pour juger de la situation, les seuls sont les autorités compétentes qui décident de votre sort.

normalement et c'est mon cas en ce moment, ils ne tarderont pas trop à vous convoquer et croyez-moi ils vous prendront au sérieux!! maintenant n'oubliez pas une chose les psy avec un CV qui font une page ne sont pas gratuits, prévoyez un certain budget !! et oui ça se paye la liberté!!!!

De toute façon dites-vous bien une chose, ils ne veulent pas vous LACHER!!!!!! donc si vous êtes vraiment souffrant n'hésitez pas à contacter un psychiatre, dans tous les cas de figure ils finiront bien par vous laisser partir, à force de ne pas être présent et en arrêts maladies successifs

je rappelle encore une fois que je m'adresse à la personne en dépression du à leur activité professionnelle, n'oubliez pas que ce sont des personnes avec de grandes carrières médicales pour la plupart, donc attention aux faux malades !!!!

2. la desertion

je ne la conseille pas, c'est la roulette russe, des fois ça passe et d'autres non, toutefois si vous avez un projet SOLIDE qui ne peut plus attendre, j'ai envie de vous dire on ne vit qu'une fois !!!! de toute façon si vous vous retrouvez face à un tribunal et que vous avez de l'argument et des preuves de compte rendu faites aux autorités, la justice étant impartiale, normalement, vous devriez facilement retomber sur vos pattes!!!!

3. divers

prendre un avocat, saisir les prud'hommes (j'abrége), CDI en main, normalement pas de pb !! ça reste coûteux !! et la procédure est parfois longue, encore une fois ça dépend de vos finances

LE MONDE EST AINSI FAIT, L'ARGENT DIRIGE LE MONDE

j'espère vous avoir éclairci, si vous désirez plus d'amples informations, je regarde tous les jours ce site, je vous répondrais jusqu'à un certain niveau après c'est à un avocat qu'il faut s'adresser.

le vengeur masqué qui a 10 ans de service !! plus que certains d'entre vous, ce qui complique encore plus ma tâche

bonsoir à tous

Par **keyser037**, le **25/10/2008 à 13:48**

Bonjour,
je suis actuellement militaire dans l'armée de l'air dans mon deuxième contrat qui a pris effet le 21 janvier 2007 pour 5 ans. J'ai reçu une prime qui est remboursable au prorata du temps écoulé durant mon contrat.

Cependant je vais signer un contrat de travail en CDI dans les prochains jours dans le domaine sportif (non militaire).

Plusieurs des décrets sur l'acte d'engagement ont été abrogés.

Je suis un peu perdu dans cette jungle légale, cependant je constate que d'après le SGDM article 25 toujours en vigueur:

"Article25

Le militaire servant en vertu d'un contrat est recruté pour une durée déterminée. Le contrat est renouvelable."

Bien qu'il ne soit pas stipulé explicitement je pense que cette phrase laisse penser que le militaire sous contrat est en situation de CDD!

Or cette position est une situation de précarité alors que l'opportunité de signer un CDI, prenant effet immédiatement, est synonyme de situation stable.

De plus, en ce qui concerne les réformes du livre Blanc je constate avec un certain dégoût, notamment dans l'armée de l'air, que la DRHAA fait ce qu'elle veut comme elle veut.

Et qu'à la fin de mon contrat je ne suis pas sur d'obtenir un travail encore moins en CDI.

J'ai examiné ce texte qui à l'air d'être le dernier à jour

N°2641 /DEF/DRH-AA/SDGR/BGA/DIV.ADM

NOTE D'ORIENTATION

relative à la politique de renouvellement de contrat des militaires engagés de l'armée de l'air
ANNEXE IV

DISPOSITIONS PARTICULIERES

1 – Les résiliations de contrat

Toutes les demandes de résiliation seront examinées en fonction des impératifs de gestion de l'armée de l'air. Les militaires ayant un lien au service ne pourront pas faire l'objet d'une résiliation de contrat, sauf pour des « motifs exceptionnels ».

Afin de préserver les possibilités de reclassement, en contrepartie de la proposition de contrats longs par l'institution, celle-ci examinera avec attention les demandes de résiliation

de contrat avant échéance en fonction d'une promesse d'embauche effective reçue par l'intéressé (y compris une admission aux emplois réservés) ou d'une évolution majeure de sa situation personnelle, de son ancienneté de service et des besoins du service."

Promesse d'embauche = CDI ?

"En tout état de cause, les demandes de résiliation devront être déposées au minimum deux mois avant la date de départ souhaitée. Aucune résiliation ne sera acceptée moins de 30 mois après le début du contrat sauf pour « motifs exceptionnels ».

D'une manière générale, chaque cas fera l'objet d'une étude spécifique de la part de la DRH-AA, y compris pour ce qui concerne d'éventuelles aides à la reconversion associées.

Que signifie le mot exceptionnel?

Voilà le texte! Il n'y a rien de clairement défini, en gros ils font ce qu'ils veulent!

J'ai signé il est vrai, un contrat, mais des événements importants dans ma vie personnelle me contraignent à vouloir quitter l'armée et me retrouver au plus vite dans la ville de ma résidence.

La vie est fait d'aléas que l'on ne peut contrôler, cet emploi est une très belle opportunité et tombe à point nommé pour faire face à ces différents.

J'aimerais savoir si l'armée peut m'empêcher de partir alors que je suis actuellement en CDD et qu'un CDI m'est offert?

Je suis inquiet pour mon avenir.

Quelles sont pour moi les différentes possibilités, sachant que je dois être libre au 1er décembre pour pouvoir commencer une formation dans le cadre de ce nouvel emploi.

J'attends avec impatience votre réponse.

D'avance merci!

Par **Benknight**, le **04/11/2008 à 18:56**

Bonjour, je viens de lire tous les messages de cette section et je vais donner une démarche que je pratique actuellement.

Etant sous-off depuis 9 ans, j'ai commencé à saturer il y a un certain nombre d'années. J'ai été muté, il y a 1 ans et demi et, venant du génie, je me suis retrouvé chez les alpins. Grosse bêtise de ma part, étant informaticien, je ne faisais plus d'informatique. Terrain, garde,... pour mes chefs ma spé était secondaire. Nous sommes d'abord alpins et après militaire et encore après informaticien. Il y a 1 an, j'ai dégoté un cdi intéressant dans une boîte sur paris. J'ai signé le cdi et fait un premier compte rendu. Là, ça a été du grand n'importe quoi, le c-r est resté 3 semaines chez le CDC et m'ai revenu 1semaine avant les vacances de Noël pour le refaire. Je devais travaillé à compter du 1er Janvier. Je me suis fait avoir. Le 5 Janvier, je suis allé voir un médecin civil, il était hors de question de retourner dans cette compagnie, 1 mois

d'arrêt. Pour le c-r ils m'ont fait faire 700 kms pour me faire refaire ledit c-r alors qu'ils aurait pu me l'envoyer, pas grave c'est bibi qui trime. 2ème c-r refusé. Je suis resté 6 mois en arrêt maladie. Au bout de 6 mois rdv avec un psy militaire, je lui ai expliqué le pb, et il m'as mis en réforme. Ca c'était en Juin. La commission de réforme a eu lieu début Octobre. Aucune nouvelle pendant trois semaines. Je viens de recevoir les papiers de cette commission. Je vais être réformé, mais petit pb, il faut que la DPMAT soit d'accord. C'est une galère montrueuse, je n'ai qu'une seule et unique envie, attraper un officier (pas d'insulte, certains sont biens) et lui faire la peau. Je peux vous dire que c'est long, voir plus que long. C'est à ma connaissance, la seule solution quand on n'a pas les moyens. Je posterai au fur et à mesure pour vous dire comment cela évolue. Bonne chance à tous, et vivement le civil.

Par **Miink**, le **13/11/2008** à **12:23**

Bonjour,

ça fait du bien de voir que je ne suis pas le seul, je m'appelle Jonathan, j'ai actuellement 2 ans de service je me suis engagé en tant que militaire du rang pour 5 ans (la plus grosse erreur de ma vie), comme la plupart de vous je vies très mal l'éloignement et ma compagne je ne vous en parle pas.

J'ai déjà deux collègue qui ont quitté l'institution en se faisant reformé P4, je suis en arrêt en ce moment, j'ai fait mieux que vous (enfin si on peut dire que c'est mieux) étant mécano et en ayant raz le c** de l'armée je me suis mis un coup de masse, résultat 2 mois d'arrêt...

Je suis a deux doigt de la dépression, mon couple a la limite de la rupture je n'en peux plus..

Quelqu'un a-t-il trouvé une autre solution que la reforme psy pour quitter l'armée ?

Merci d'avance de toute vos réponse.

jonathan

Par **peuffdark**, le **13/11/2008** à **12:45**

Non :s ...

moi je suis en arret aussi ... mais je me suis fait reformé ..

mon dossier passe a la fin du mois ... :D !!!!

apres ... A MOI LA LIBERTÉéééééééééé !

frenchement la reforme est la meilleur solution et la plus sur de partir ... (a moins que tu veuilles rester les 3 ans restant ;)

moi aussi j'avais signé 5ans ... et voila ;) fini les conneries !!!!

bon courage !

Par **clémence31**, le **28/12/2008** à **14:46**

Bonjour voila jaimerais savoir si quelqu'un pourrai m'aider
mon ami est militaire depuis peu il y a eu des problèmes il n'a pas encore signé son contrat et il doit se faire opérer des ligaments croisés et doit avoir un arrêt maladie de 6 mois et il me dit que l'armée va résilier son contrat donc je voudrais savoir si l'armée a le droit de faire ça et si c'est le cas c'est ce qu'on pourrai faire pour ne pas que ça arrive???
merci de me répondre au plus vite si possible

Par **peuffdark**, le **28/12/2008** à **15:26**

c'est le meilleur truc qui pourrais lui arriver !!!!!

mais ils n'ont pas le droit THEORIQUEMENT de l'ennuyer pour un arrêt maladie pour une opération parce que moi j'ai été en arrêt pendant bien plus de 6 mois pour une opération de l'épaule et ça ne m'a pas empêché de recommencer à travailler ... (maintenant j'ai réussi à me faire réformer mais c'était mon désir perso)

en tout cas ... crois moi si ils veulent qu'il parte ... laisse les faire parce que sinon il va se faire prendre pour un con tout au long de sa carrière ... (les militaires sont un peu simples d'esprit !!!! CE N'EST PAS UNE LEGENDE !)

en esperant t'avoir aidé ;)

Par **clémence31**, le **28/12/2008** à **19:07**

oui je lis un peu partout qu'ils n'ont pas le droit de résilier le contrat mais le truc c'est qu'il n'a pas pu le signer pour le moment donc c'est pour ça qu'il s'inquiète et c'est ça que je voulais savoir si ils avaient le droit

Par **fred30**, le **28/12/2008** à **21:46**

bonsoir

le meilleur c'est qu'il aille voir un psychiatre militaire qu'il pète un plomb devant lui pas trop quand même sinon il pourrai être interné et qu'il lui explique ce que ça passe même en disant des conneries et par la suite sera mis en arrêt de longue maladie et pourra casser son contrat sans aucun problème je vis la même chose en ce moment ça fait 8 ans que j'y suis et c'est lourd et pesant.

les militaires sont con et simple d'esprit ce n'est pas une légende

Par **misstick**, le **03/01/2009** à **22:23**

Bonjour a tous,

je suis sidérée par le nombre de personnes dans mon cas. je suis engagée depuis 4 ans pour une durée de 5 ans, j'ai eu un début de parcours, irréprochable, tête de classement dans tous les stages et examens, niveau sport bien supérieur à la moyenne de mon régiment (sans vouloir être prétentieuse, car le niveau chez moi est vraiment bas!), jamais d'arrêt maladie, seulement, le temps est passé, des événements on fait que je n'ai pas pu être inscrite sur des formations pour ma spé, du coup pendant 3 ans j'ai croupi au régiment, en suppliant pour qu'on m'envoie en opex, ce qui n'a pas été fait, alors que dans ce régiment tous les jeunes engagés partent après leur première année, du coup, les choses on fait que je me suis ennuyée, je me sentais inutile et la déprime est arrivée progressivement, je ne savais plus pourquoi je me levais le matin et là ça a été l'engrenage : j'ai commencé à voir de plus en plus les défauts du système et de certains gradés, j'ai donc fait une demande de résiliation l'hiver dernier car je voulais commencer une formation dans le sport au creps, mon inscription était ok mais ils ne m'ont pas laissée partir car je n'avais pas de motif personnel grave. depuis mon état psy se dégrade, angoisse, nuit blanche, difficultés à me nourrir, j'ai perdu 7 kg en 4 mois, cet état m'inquiète d'autant que je n'ai jamais connu d'état dépressif auparavant, j'étais quelqu'un de relativement équilibré. je suis allée voir un médecin civil qui m'a immédiatement arrêtée vu mon état, évidemment cela n'a pas été pris au sérieux par ma hiérarchie, qui s'est permise d'appeler le médecin mili pour le prévenir que si je venais le voir, c'était du cinéma! je suis quand même allée voir le médecin mili pour régulariser ma situation, je vais donc voir le psy mili, le 2 février, j'aimerais être réformée mais combien de temps cela met-il après décision? quels risques pour mon avenir? je vous remercie pour vos témoignages

Par **misstick**, le **04/01/2009** à **15:00**

merci razi, je viens de t'enregistrer dans mes contacts msn mon mail : anneldec@hotmail.fr. A plus

Par **alex**, le **07/01/2009** à **22:11**

bonjour a tous, je voulais savoir pour ceux qui ont été réformés si il a fallu qu'il retourne dans leur caserne pour signer des papiers ou autre?, et pour rendre le paquetage?, est-ce que c'est rapide ou bien il nous font attendre 100 ANS comme on a tant l'habitude de faire à l'armée?. merci

Par **cece9933**, le **08/01/2009** à **07:21**

Moi, ça fait depuis le mois d'avril dernier que j'ai commencé mes démarches et c'est toujours pas totalement fini. Donc, je crois que c'est toujours très long...
Sinon, il faut effectivement retourner régulièrement au régiment pour signer les différents

papiers de la procédures + évidemment à la fin pour le circuit de départ.
Bon courage!

Par **alex**, le **08/01/2009** à **10:17**

merci pour ta reponse cece, mais toi tu es donc toujours en maladie depuis le mois d'avril ou bien tu travail dans le civil en entendant de regler ta reforme?

Par **jym**, le **17/01/2009** à **02:39**

ahhh ba hasard on es beaucoup dan le meme cas j' ai signé 3 ans je vien de faire 2 ans de srvice hier jsui aller dans le bureau de mon lieut jsui rentré jslui ai dirctement di j ai pris un decision je fai pa ma fge et je quitte l institution biensur sa lui a pa plus il ma repondu reflechisé bien vs ete un bon gar on a besoin de vs vous pouvé passé caporal avan vos troi ans(bref se qu il dise a tt le monde) j'ai coupé j'ai di ke sa minterraissai le moin du monde et qu au jour d 'aujourd'hui mon seul souhait etai de partir donc g 2 conte rndu a fere un pour pa participer a la fge et un pour la resiliation de contrat. je donne tous sa dans la smen mai en ayan vu vo experiance jy croi plu trot enfin une chhose es sur jamai abandonné eu il samuse a jouer ac le moral il fo leur montrer quon en a autan tou en restan courtoi et reglo biensur g que 21 ans mai une chose est sur il son comme ns 4 membre 1 cort et une tete donc rien de plus pa de raison pour se laisser ferecourage a tou le monde et une chose es sur il me reste un ans a tirer si jamais il me laisse pa partir se ki sera le cas jleur casserai les corrrones jusquau bou meme si il me les ccasseront toujours plus jen sui concien mai tou le monde a sa fierté et il fo sy tenirmeme si jadmet que c vraiment pa facile plus il verron que vous en pouvez plus plus il seron heuere et la mauvais jatten ac impatience vos resultat a vos essay diverse de quitter l institution et jaurai une question qui pourai vs parretre con esce que si je par a lotre bou du monde don je serai deserteur il ne viendron pa me chercher sa c sur mai esque je riske d etre bloqué dan le pay ou je srai parti donc plu pouvoir rentrer en france et si je rentre 1 ans appres q uarai t il comme consequence simple suposition merci et bon courage a tous

Par **razi**, le **17/01/2009** à **12:27**

salut t fiché deserteur 3 ans mais dans le pays ou tu sera tu n'est pas inquieté mais il suffit que tu passe la frontiere francaise pour te faire attrapper ...et il faut que tu quitte la france avant d'etre deserteur.

Par **jolapatate**, le **23/01/2009** à **18:46**

bonjour,
militaire depuis 3 an et demi maintenant, je connais 1 periode difficile alors que tout allait bien auparavant. Je ne crache pas sur l'armée et je ne regrette pas mon engagement. Cependant

je vais très bientôt être papa d'un petit garçon, et ma fiancée vit très mal sa grossesse en mon absence. Récemment j'ai pété les plombs, je ne dormais plus, j'avais des crises d'angoisses et de tachycardie (je ne connais pas l'orthographe de ce mot...lol...), j'avais aussi perdu l'appétit tout ça du au stress de ma fiancée et de l'arrivée de notre futur petit. Or je travaille à 350 km de mon foyer conjugal donc je ne vois ma fiancée que les week end. Mon état de santé ne s'arrangeant pas j'ai consulté un médecin civil qui a diagnostiqué 1 dépression majeure et par conséquent m'a donné 1 arrêt maladie de 1 mois. Je me rends compte seulement maintenant que ma priorité est de vivre près de ma famille et d'élever mon enfant comme il se doit, c'est à dire, en étant à la maison assurant le travail d'un véritable père. Beaucoup de militaires le vivent très bien mais soit ils divorcent ou soit ils s'en foutent. Moi je ne peux pas faire les 2 et je préfère être 1 bon père qu'un bon militaire. Donc ma question est la suivante, n'ayant pas terminé mon 1er contrat est-ce que je peux accéder à une mutation pour rapprochement familial? et si non quelles sont les démarches pour 1 résiliation de contrat? Je ne déteste pas l'armée mais là, il y va du bien-être de mon couple et plus encore de notre petit bonhomme qui va naître dans 1 mois. En remerciant d'avance les personnes qui peuvent répondre à mes interrogations je vous souhaite à tous 1 excellente année 2009. jolapatate

Par **saturn1**, le **27/01/2009** à **11:44**

pour répondre à certaines questions l'armée peut toujours casser le contrat si par exemple si un de vous boxe un colonel ça s'est vu et ça marche bien chose qui n'est pas la meilleure solution la meilleure à mon goût que j'ai fait pour ma part entorse avec rechutes multiples des arrêts tout les trois mois pour remettre à jours les droits car passé 146 jours consécutif ils coupent la solde en deux et pour rester intouchable passer voir le service de santé des armées eux ils ne prennent pas de risque tu leur dis que tu es malade ou là ils prennent pas de risque ils veulent pas avoir à verser une pension si tu as retravaillé sur une blessure donc jusqu'à la fin de ton contrat tu mets en arrêt tu prolonges au max puis tu reviens comme si de rien n'était puis tu repars une semaine après jusqu'à la fin de ton contrat comme ça tu a toute ta solde tu declares bien tes impôts (entre autre car c'est obligatoire) et aussi car quand tu quittes l'armée ton chômage sera versé par l'armée et non les assedic et il te demande ton avis d'impôts de l'année précédente si tu as une reconversion chose dont je doute si tu veux quitter l'armée avant la fin de contrat ils te mettent rien sur un avis défavorable mais le chômage ils seront obligés de te le verser tu dois bien partir ton dernier jour avec ton dossier complet = pochette soldes avec un récapitulatif des treize derniers mois de salaires garde bien tes papiers cartes sncf passeports cMi carte de conv geneve tu garde tout en otage sinon ils sont capables de faire comme si ils l'avaient perdu tant que tu n'aura pas tout en poche moi ils me l'ont fait je leur ai gardé la carte sncf en otage du coup il ont fait comme si il l'avaient retrouvé et me l'ont envoyé chez moi une semaine plus tard alors que j'ai des amis qui ne l'ont jamais eu et n'ont jamais pu aller la chercher (tu n'es plus militaire tu n'a plus rien à faire sur la base) sur ce voici tout mes tips pour faire passer ses droits de citoyen avant ses devoirs de militaire

Par **Norinn**, le **31/01/2009** à **16:59**

Bonjour, je suis heureux de voir que mon cas n'est pas isolé.
Je suis actuellement sous-officier dans l'armée de terre, je me suis engagé pour un contrat de

5 ans.

J'ai déjà effectué 3 ans mais là je n'en peux plus, je suis devenu dépressif, je n'ai plus envi de rien et la seule idée de retourner au régiment m'angoisse au plus au point.

Cela fait 2 mois que je suis en arrêt, arrêt mis par mon médecin civil.

Je voudrais partir mais financièrement je ne peux pas et en plus j'ai repris des cours par correspondance donc il faudrait que je touche ma solde encore un peu plus d'un an.

Je voulais savoir comment cela se passe au niveau de la rémunération lorsque l'on est en arrêt ?

Je sais qu'en théorie, une fois 180 jours dépassé on ne touche plus que la moitié de sa solde...

J'aimerais que vous me fassiez part de votre expérience ?

Est-il possible d'être placé en longue maladie et du coup continuer à toucher sa solde en intégrale ?

S'il vous plait, dites moi comment tt ceci se passe car je n'en peux vraiment plus et j'ai peur de faire des bêtises si je remet les pieds au régiment...mes nerfs vont lacher !

Par **sundayitalie**, le **10/02/2009** à **17:23**

[fluo]je te dirais P4 ![/fluo]

Par **Rool**, le **21/03/2009** à **18:14**

Bonjour,

J'aurais une petite demande à vous faire:

Je suis actuellement militaire d'active et je souhaiterais effectuer un changement d'armée afin de quitter l'armée de terre pour la gendarmerie. J'arrive à la fin de mon premier contrat le 04/10/2009. Pour constituer un dossier pour le recrutement de la gendarmerie, il faut arriver à 6mois avant la fin de son contrat. Or, le problème qui se pose, c'est que j'ai resigné un contrat pour une durée de 6ans au titre de l'armée de terre. J'ai donc effectuer un compte-rendu au Général de ma RT pour demander la résiliation de mon contrat, la réponse m'est revenu avec un refus. Je vais donc à présent saisir la comission et voir ce qu'il en est.

Connaissez-vous le délai d'attente pour une réponse de la comission?

Est-ce bien vrai que tout contrat d'engagement signé est dû? Car auparavant, on pouvait le résilier si celui-çi n'a pas pris effet.

Merci pour vos réponses et le temps consacrer afin de m'aider.

Par **iner**, le **25/03/2009** à **19:07**

Bonjour, je suis militaire depuis 3 ans et trois mois et je me trouve dans le meme cas que la plupart d'entre vous.J'ai un contrat de 5 ans mais je n'en peux plus.Je suis en arret maladie depuis plusiuers mois deja.J'aimerai envoyer ma lettre de demission mais je ne sais pas comment la rediger.Auriez vous un modele ou quelques indications pouvant m'aider?

Par ailleurs, je voudrais savoir comment contacter un psy militaire. En effet je deviens de plus en plus dépressif et mon médecin civil a du mal à comprendre la situation d'un militaire. Merci d'avance .

Par **razi**, le **25/03/2009 à 19:15**

C part le bien de ton médecin au régiment qu'il vont t'envoyer voir un psy de l'armée

Par **iner**, le **25/03/2009 à 19:47**

ok c'est bien ce qu'il me semblait . merci pour la réponse rapide !!!!!

Par **Livefree**, le **27/03/2009 à 20:24**

Bonjour à tous

je suis à la BSPP, BRIGADE DE SAPEURS POMPIERS DE PARIS, mon statut est militaire!

Mon cas est relativement similaire, je désire reprendre mes **études** et je me demandais si cela était un motif valable **de résiliation de contrat** (n'ayant qu' 1an service)..

En effet je ne désire pas être pompier toute ma vie, on ne vis qu'une fois, j'ai 22ans, c'est maintenant ou jamais de reprendre les études et je me vois mal tout **recommencer à zéro** à 26ans !! Je ne parlerai ni de l'ambiance horrible , ni de la mentalité honteuse, ni de cette fausse cohésion, notre avis personnel n'a, vraisemblablement, pas l'air d'être tenu en rigueur!

Je pense à la désertion, le contrat reste un contrat de travail et je n'ai pas **signé avec mon sang**, malheureusement, j'ai peur des retombées, notamment dans le domaine de la fonction publique où je ne pourrais plus travailler ou même la retraite qu'il me semble qu'on nous supprime !

Je veux des exemples concrets de désertion
je veux des réponses claires
je veux être libre

Courage à tous...

Par **hamid02**, le **31/08/2009 à 16:08**

bjr à tous et à toutes je m'appelle hamid militaire depuis 3ans, si cela peut permettre à tout militaire de résilier son contrat d'engagement je conseille de passer 1 ou des concours de la fonction publique. j'explique en bref la fonction publique est 1cdi à vie, comme l'armée ne fait que des

cdd vous avez 1 contrat beaucoup plus interessant, ne vous mettez pas en arret maladie vous empirez votre situation, si vous vous faites reformer P4 vous risquez de foutre votre avenir en l'air soyez beaucoup plus intelligent qu'eux je sais facile a dire qu'a faire!!! bon courage a ts et a ttes

Par **joce490**, le **03/09/2009 à 12:41**

bonjour

Votre message date un peu , mais si vous me lisez , dites moi si depuis vous avez trouvé LA solution car mon fils est presque dans ce cas il doit signer bientôt et se demande s'il a raison de le faire car il est tres difficile apres de casser ces contrats même pour une super bonne raison

Merci d'avance

Cordialement

Par **Norinn**, le **03/09/2009 à 14:14**

Surtout qu'il ne signe pas c'est une très mauvaise idée !! il va s'en mordre les doigts et n'aura plus aucun moyen de partir !

Par **helplole**, le **08/10/2009 à 16:09**

Bonjour,

Je suis militaire depuis 2ans et 2mois et j'ai un contrat de 5 ans. Ce métier ne m'interesse plus du tout, au point de plus dormir la nuit d'avoir une boule d'angoisse en allant travailler. Je veux donc rompre mon contrat mais correctement, j'ai penser que si j'avais un CDI ça marcherait mais en voyant ceertain témoignage je m'appercoi que se n'est pas évidant.

Donc si une personne peut me confirmé qu'un CDI n'y changera rien ça pourrai m'aidé?

Si non est-ce que une personne spasmophile peut etre réformé, car je le suis mais je l'ai toujours cacher?

Répondez moi SVP c'est vraiment urgent.

Merci

A très vite

Par **ptitrose54**, le **25/10/2009 à 19:14**

Bonjour a tous,

voila je viens de lire tres attentivement tout les postes de cette conversation. Je constate que mon conjoind est loin d'etre le seul a vouloir quitter l'armée dans les regles de l'art.

Il a deja rendu compte plusieurs fois à son chef de groupe puis chef de section, et le capitaine est egalemt au courent de plus il est egalemt passer devant l'assistante social qui depuis na plus donner signe de vie. La demande de rupture de contract n'est jamais partis, na jamais

etais transmise....elle s'est volatiliser comme par magie si je peu dire.

Depuis il consulte un psy, se met en arret maladi, c'est superieur l'attendent de pied ferme arcelement mental sur le lieu de travail, humiliation, rejet integrale face a la compagni entiere, et par dessu tout mise en arret pendant deux semaine. Il les a fait gentilement. Pendant ces journée de trou il est tomber severement malade a demander a consulter on lui a refusé sous pretexte que c'etais dans la tete !!!!! je suis aller le chercher apeler les medecin de garde, apres on a pris rdv chez le medecin civil arret maladie. J'ai personnellement apeler son sergent en stipulant qu'il etais malade que l'arret maladie lui serait envoyer le jour même avec accusé de reception. Depuis bizartement que je men suis meler plus de nouvelle, et la on profite de cette arret pour trouver toute les demarches possible pour rompre son contract.

Car plus rien ne va plus, et etant moi même infirmiere je ne peux consionner que la santé de mon conjoint soit en danger....je ne critique pas l'armee mais pourquoi garder des personnes qui souhaite partir et qui presentent tout les symptome maladif!!!!

pour fair cour il n'en peu plus, il craque complet surtt qu'on lui a annoncer qu'il ne passerai surment pas les fete de fin d'annee dans sa famille (encore une chose qui s'accumule)

donc est-ce que l'appuie d'un psy, d'un psichatre et d'un rdv psy mili pourra le fair reformé? surtout qu'il ne demande rien de plus juste a les quitter ne plus les voir ni en entendre parler !!!.....

De plus nous penson serieusement fair apel a un avocat !!!
pensez vous que celui puisse suffir?????

cordialement

Par **waner22**, le **11/11/2009** à **22:02**

Bonjour, moi je suis rentré dans la marine après même pas 1 ans je me suis rendu conte qu'il fallait que je m'en aille, j'ai réussi t'en bien que mal a rester 4 ans pour avoir le droit au congé de reconversion en me m'étant inapte a la mer et inapte a la spé (que j'ai gardé par dérogation).On m'a refusé ma demande de reconversion en me disant que a spé était déficitaire que je devait attendre 2 ans et reformulé ma demande ce que j'ai faite.Mais la on me refuse de nouveau en me disant de reformuler dans 2 ans . Je n'en peu plus d'attendre je ve me barrer je pète un câble et je perd mon temps je veux une nouvelle vie dans le civil il mon fais perdre déjà 2 ans surtout que j'ai des proposition de cdi mais il me faut mon stage de reconversion.

Que dois-je faire en plus d'être inapte a la mer et que je garde ma spé par derogue puis-je faire sauter la dérogue?

Est-ce qu'an cas de réforme (P4) j'aurais droit a la reconversion?

Merci d'avance pour les réponse.

Par **Kevin94**, le **19/11/2009** à **17:30**

Bjr a tous ça fait plaisir de voir certaines personnes dans le même cas ! Moi j'ai signée un contrat de 5 ans j'ai fait que 9mois de services et j'en ai déjà marre il mon virée du cte Milan car je me suis blesser eu PO donc 5jour pas de sport !

Je ne suis même plus sur le TUM pour partir l'année prochaine en Afghanistan !
Je ne sais même plus comment faire j'en ai trop marre je veux partir j'ai autre chose à faire dans le civil !
Je sais pas si je déserte, si je pourrai faire une formation d'informaticien payé par Pôle Emploi !
Si vous plaît donner moi une solution !
Je veux absolument faire la formation, du moins y a une demi journée d'organiser dans deux semaines mais il faut que je m'inscrive à Pôle Emploi mais le problème est que je suis toujours en service au sein de l'armée !
Quelles sont les conséquences si je déserte et si je m'en va près de Pôle Emploi pour que je puisse faire ma formation ! Help please !

Par **dygou**, le **19/11/2009 à 22:32**

Bonjour,

Je suis engagé depuis 10 mois pour un contrat de 3 ans en temps que militaire du rang, j'ai commencé les démarches pour résilier mon contrat, mais je m'aperçois que ce n'est pas si simple que ça.

J'ai appris, lors de mes démarches, que j'aurai pu reconduire ma période probatoire, qui était de 6 mois, de 6 mois de +. Les représentants des EVAT (engagés volontaires de l'armée de terre) ont été aussi surpris que moi ...

J'aimerais savoir si je pouvais avancer cet argument pour appuyer ma demande de résiliation?

P.S: un bon conseil pour ceux qui s'engagent à l'armée, renseignez vous bien pour la période probatoire et si vous avez la moindre hésitation n'hésitez pas à la prolonger!!

Par **valgiess**, le **17/01/2010 à 10:20**

Bonjour,

J'aurais besoin de vos conseils ! J'essaie de trouver quelle serait la meilleure solution pour un jeune engagé dans l'armée qui souhaite résilier son contrat. Il a déjà plus de 180 jours de maladie et va se faire suivre par un psychiatre civil. Il a déjà trouvé du travail dans le civil et doit signer un CDI dans 15 jours. Quelle la meilleure solution pour lui pour se libérer de son contrat militaire au plus vite ??? La réforme ou la désertion ???? Que risque-t-il s'il signe son CDI avant d'avoir résilié son contrat à l'armée ????

Je vous remercie beaucoup pour vos réponses.

Par **Neroro**, le **20/01/2010 à 21:48**

Bonsoir, je suis moi-même militaire aussi de l'armée de terre, cela fait 1 an que j'y suis rentré mon, mon contrat se finit début 2012.

Voilà seul souci, je voudrais rompre ce contrat, j'ai un CDI assuré par la suite, donc je voudrais savoir si cette promesse d'embauche suffirait pour résilier mon contrat.

Par **boiboigueko**, le **27/01/2010** à **18:39**

Bonjour, je suis sergent depuis 1an et demi, j'ai fait Saint-Maixent l'Ecole, tout s'est bien passé, jusqu'à l'arrivée en régiment où je me suis rendu compte que j'avais plus aucune envie, plus de gout au travail, les réveils le matin avec la boule au ventre en appréhendant la journée, l'éloignement des proches (amis, famille, petite amie) qui se fait sentir de plus en plus, bref, une accumulation de choses qui font que la vie militaire n'est plus supportable. Donc première démarche datant d'il y a quelques jours, je suis aller voir mon médecin traitant me mettant en arrêt maladie (dépression) pour 15 jours, malheureusement seul moyen convenable dans ma situation, rien que l'idée de retourner au régiment me fait peur. J'ai donc appeler mon chef de section ainsi que mon commandant d'unité, ce dernier me demandant un compte rendu comme quoi c'est un arrêt maladie venant d'un médecin civil, est-ce une obligation? L'avis d'un médecin civil est contestable? S'il y en a qui ont vécu une situation similaire merci de m'éclairer sur ce qui pourrait m'attendre, je n'ai vraiment aucune envie d'y retourner, j'ai déjà plein d'idée pour travailler dans le civil donc j'attends vos réponses avec impatience. Merci à très vite

Par **jeremdu25**, le **31/01/2010** à **13:45**

salut a tous.je suis militaire depuis 1an et 3 mois,je suis sous contrat de 5 ans,et je risque grandement de me faire réformé.j'aimerais savoir si a mon retour dans le civil,j'aurai droit a du chômage ou pas...merci d'avance.

Par **valgiess**, le **31/01/2010** à **14:22**

C'est très dommage que sur ce forum, il n'y ait que des gens qui posent des questions, et qu'il n'y ait jamais personne pour y répondre et pour faire partager son expérience !!!!!

Par **coopers**, le **10/02/2010** à **20:42**

bonjour voila je suis a l'armée je fini dans deux mois je suis en arret depuis 235 jour j'ai été convoqué par le medecin mais je lui est repondu que j'étais intransportable donc il va venir ché moi jvoulai savoir si il me dirai quand ?et si il pourai me mettre en cldm pour la fin de mon contrat en voyant que jai besoin de ce temps pour etre actif dans la vie civil merci

Par **canaille**, le **14/02/2010** à **12:47**

bonjour je peux vous dire que si vous avez une promesse d'embauche vous pouvez rompre votre contrat mon conjoint viens de casser son contrat avec une promesse d'embauche ,il est actuellement civil depuis le 1er fevrier , sa demande a mis un mois a etre accepté .cela ne lui

a pas était refusé car son capitaine lui a dit que vallait mieux qu'il parte si sa ne lui plaisais plus que de resté alors que ses supérieurs ne le sentait plus motivé. après cela depend je pense de chaque corps militaire

Par **greg69140**, le **24/02/2010 à 15:41**

je suis militaire et je suis dans le même cas il faut savoir qu'un militaire peut casser sont contrat pour un tas de raison la meilleur solution s'est la depression mais normalement l'armée ne peut retenir un homme. sinon il faut savoir que si sa demande a été rejeter il peut déserté comme sa sont dossier partira au contentieux les gendarmes n irons pas le chercher c fini sa !!

donc je disais que sont dossier partira au contentieux et il aura gains de cause!

Par **valgiess**, le **24/02/2010 à 15:56**

Merci beaucoup à Greg69140 pour son message qui nous éclaire.

Voici quelques nouvelles du jeune pour lequel je vous posais des questions le 17 janvier dernier.

En fait, il n'est jamais retourné au régiment, il n'est même plus en arrêt maladie, et a signé son CDI dans le civil. Pas de nouvelles de l'armée. Il pense que son contrat va effectivement finir par être résilié. Par contre, l'armée ne le paie plus depuis quelques mois, et elle a apparemment bloqué ses comptes bancaires.Cela vous est-il déjà arrivé ?????

Par **Lysie**, le **01/03/2010 à 19:11**

Bonjour,

En lisant tous vos messages je suis heureuse de ne pas être toute seule et je trouve ça inadmissible !

Voilà mon ami c'est engagé pour un contrat de 3 ans dans l'armée de terre il y a un peu plus de un an. Jusque là tous se passé bien jusqu'à ce qu'il finisse les classes. En suite au fur et à mesure des entrainements il se fait insulter sur son poids (oui, il est costaud), harcèlement moral. Etant impulsif et n'arrive pas à controler ces nerfs, il finit par répondre aux insultes de ses supérieur et depuis c'est la misère. Il se fait remballer, toutes ces demandes pour changer de spécialisation lui sont refusé, et il finit par faire une dépression...

Il obtient un arret maladie par un medecin civil. Je n'en peu vraiment plus de le voir comme ça il se laisse a l'abandon. Il obtient également un rendez-vous chez le psy et on lui dit qu'au prochain rendez-vous il sera réformé ! Mais à son rendez vous on lui annonce qu'il ne sera pas possible de le réformer parce qu'il faut être "skysophrène"... Et on retourne au point de départ. j'en suis blasé je trouve ça très déconcertant de voir que l'armée souhaite voir son

effectif réduit pour finalement garder des personnes qui désire absolument partir.

Si le contrat est résilié il doit rembourser tous ces salaires ?

Merci et bon courage pour les personnes concernées, à la famille et aux proches.

Par **Famassilia**, le **27/03/2010 à 10:06**

Bonjour je suis première classe dans l'armée de terre j'ai signé un contrat de trois ans il me reste 7 mois à effectuer. Au mois d'août commence une formation d'ambulancier à laquelle je souhaite m'inscrire. Comment faire pour qu'il me laisse faire cette formation? sachant qu'à cette période il me restera 2 mois de contrat et que la prochaine entrée pour ambulancier ne sera pas avant 5 mois après la fin normale de mon contrat et que je ne souhaite pas vivre de petit boulot pendant 5 mois. Je me pose beaucoup de questions quand je vois que même avec un CDI on refuse de nous lâcher. Personne ne nous dit qu'une fois signé un contrat on entre dans une secte et que c'est impossible d'en sortir. Alors là j'hésite, désertion? arrêt longue durée pour dépression avec ce que j'ai vécu au Liban ça peut être justifié. ou j'attends d'être accepté en formation pour que l'armée me dise 1 jour avant non REFUSE. L'armée m'a plus un temps mais là je sature j'en plus plus de leur réflexion, de faire des "classes" alors que j'ai 2 ans 1/2 de service. quoi qu'il arrive je ne résigne pas il le savent j'ai signé les papiers pour cela, j'ai toujours été bien noté. que faire? moi j'obtiens bien pour un arrêt maladie mais faire une formation alors que je suis censé être chez moi je ne sais pas si c'est l'idéal.

J'espère que vous pourriez me conseiller. lors des PATC arrive-t-il souvent qu'il y ait des contrôles par le service de santé des armées?

Par **XRiders**, le **11/04/2010 à 23:20**

Bien le bonsoir.

Famassilia, va voir dans ton bureau compta et demande L'IM2000

il concerne tout ce qui est engagement, période probatoire, reconversion et rupture de contrat. tu peux partir 3 mois avant la fin de ton contrat initial, sans préavis, si c'est pour un CDI ou des concours en toute sorte.

la loi civile dit que le CDI prime sur le CDD,

un officier juriste est à votre disposition dans votre régiment, il ne faut pas hésiter à prendre RDV

le décret suivant peut vous intéresser, il faut juste un peu de temps pour en tirer le meilleur

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do;jsessionid=701D8403124BE9F223431178A77D1EC6>

Cordialement

Par **Famassilia**, le **12/04/2010 à 20:06**

Merci beaucoup du renseignement Xrider. bonne continuation à toi

Par **chasseur**, le **15/04/2010** à **00:14**

Bonjour.. je voudrais savoir comment sa se passe pour une personne qui a finit son contrat le 2mai2010 (1er contrat de 5 an) et qui a ressigner un contrat de 6 ans. mais celui ci debute le 3 mai...est ce qu'il a encore le droit de resilier ce deuxieme contrat???
merci pour vos reponse bon courage a vous

Par **richard**, le **04/06/2010** à **15:18**

Bonjour... je suis également dans votre cas, j'aimerais quitter l'armée.

Je vous présente ma situation, engagé pour 8 ans, je viens de passer presque 1 an et demi en arrêt maladie (dont un mois en hôpital psychiatrique, avec mon accord, et le reste en congé longue maladie) pour dépression, j'en suis donc à plus de 5 ans d'armée.

Depuis quelques mois je me sens de mieux en mieux et mon couple va mieux également. Cependant devant la fin de ma 2° période de congé longue durée, j'angoisse à l'idée de retourner en régiment, je recommence même à replonger...

Je ne suis pas encore passé devant le psy militaire pour prolonger ou non mon arrêt, et je pense que mon malaise est trop profond pour pouvoir être réincorporé.

Je viens de parcourir cette discussion et je n'ai pas trouvé d'explication concernant la réforme faite par un médecin militaire, mon médecin ne m'en ayant jamais parlé, pourriez-vous me dire si je dois la proposer ou si cela doit m'être proposé par mon médecin? Existe-t-il un règlement concernant cette démarche?

J'aimerais savoir aussi, si je suis réformé, si j'ai droit au chômage le temps de retrouver un emploi, j'avoue que même si je n'y ai pas droit je souhaite réellement quitter l'armée et le ferais; ma santé passe avant tout.

Je vous remercie de m'avoir lu, dans l'attente de votre réponse passez une bonne journée.

Par **jbye69**, le **18/06/2010** à **16:21**

Bonjour!

un de plus dans CE cas !!! je suis EVAT pour 3ans mon contrat se termine septembre 2011! excellente notation résultat comme certain j'ai lu!

Bref j'ai un CDI très très interessant qui debute au plus tot j'ai donc fait un premier C.R. pour arreter mon CME j'étais en train de le passer c'est passé tout seul! enfin pas mal de remarque quelque menace d'etre puni mais finalement non! ensuite un 2 eme compte rendu (cela date d'avril) pour le chef de corps precisent ma demande de résiliation de contrat pour

un CDI avantageux formation payé par l'employeur enfin niquel salaire plus élevé n'importe qui aurai sauté sur l'occasion!
Bref depuis pas de nouvelle ^^
si un entretient avec le DRH de mon régiment qui ma vraiment pourri la gueule >> Bref il a même apelé mon employeur en lui disant que c'était n'importe quoi que j'avais un super dossier qu'il ne fallait pas que je le fasse bref
ducoup le dossier est monté au DRHAT et plus de nouvelle ca tombe bien je suis en PATC je me suis cassé la main jusqu'au 5 juillet je risque d'etre prolongé de 2 semaine pour faire la rééducation mais je me tate comment ils vont le prendre! ce qui est sur c'est que si la décision retombe et que c'est refusé je deserterai et accepterai le CDI je sais pas vraiment si c'est sage ou pas mais je veux plus y retourner maintenant!
Il y a un juriste dans les Régiment on ne m'a jamais parlé de ça !?
J'ai rencontré mon PVAT c'est lui qui m'avait dit au tout début que 80% des dossier comme le mien passaient maintenant le DRH me disait pas ça lui...

Par **papivirgilio**, le **05/08/2010** à **20:17**

Bonjour à tous.

J'avais posté un message p.5, j'ai quitté l'Armée depuis 2 ans et ce n'est que du bonheur !

Par contre ma démarche ne pourra s'appliquer à tout le monde.

J'ai tout bêtement passé un concours de la fonction publique que j'ai réussi et accepté sans être en détachement (j'ai bien insisté), là ils ne peuvent vous le refuser.

Puis j'ai tranquillement et facilement démissionné de ce poste.

Voilà, ca vaut ce que ca vaut ;)

Bonne chance et bon courage à tous.

Par **vanessa34**, le **26/09/2010** à **14:15**

Bonjour

Je recherche des informations sur la résiliation d'un contrat d'engagement militaire.

Sur le forum, un certain "Peyo" a laissé son adresse mail pour pouvoir le joindre. Le problème c'est que je ne retrouve plus le post où il avait noté son adresse.

Mon ami s'est engagé en 2003. Il lui reste environ 3 ans de contrat. Hors, il n'en peut plus et souhaite résilier son contrat mais, plusieurs questions restent en suspens :

-Peut-on résilier le contrat?

-Peut on résilier si l'on a une promesse d'embauche en CDI?

-Comment faut-il procéder pour la résiliation (y a -t-il un modèle spécial de compte rendu à faire?),

Que faire si la résiliation est refusée?

Merci

Par **jbye69**, le **26/09/2010** à **15:29**

Bonjour à toi !

j'avais déjà posté pour ce forum pour les mêmes questions que toi

tout ce que je peux te dire c'est que j'ai posé un compte rendu avec promesse d'embauche pour un CDI un super salaire super contrat tout le monde a mon escadron était bluffé ils ont refusé sous plusieurs prétexte

le premier mon escadron manque D'evait donc bon ...

le 2 nd j'ai 2 ans de service et j'ai effectué la commission de sous officier avant de faire ma demande de quitter l'institution donc il estime que j'ai un potentiel il veulent pas me laisser partir

et de 3 depuis le 30 juin 2010 d'après la note relative à la résiliation de contrat sur demande. seules les demandes de résiliations au cours des six derniers mois d'engagement peuvent être agréées, sous réserve de justifier d'une promesse d'embauche

Par **titoumilitaire**, le **29/09/2010** à **11:40**

[s]**Bonjour** [/s]a vous[/b]

J'est signer un contrat de 3ans. cela fait maintenant 1ans 1/2 que je suis

militaire, est j'aimerais quitter l'institut militaire, Car mentalement je n'est plus

aucune motivation ni envi de continuer mon contrat. Je veut juste casser mon

contrat sans rien en échange just ne plus en entendre parler de l'armée ni les voir.

Que doi-je faire ?

Merci a l'avance de répondre a ma demande.

Par **Eli**, le **23/11/2010** à **17:14**

Bonjour,

Je suis un jeune militaire de 19 ans avec a peine un an de service, qui a envi de reprendre ses études et ai donc envi de quitter l'institut de l'armée de terre.

Je me sens dépressif, mal dans la peau, tout le temps stressé et enfaite ce n'est pas la première fois que je demande a résilier mon contrat : je l'avais Déjà demandé pendant ma FGI mais ils se sont arrangés pour que je puisse pas continuer a faire mes démarches (...) juste avant la fin de ma période probatoire j'avais demandé a mon Chef de Section de me rallonger ma période probatoire (j'avais cru comprendre qu'on pouvait la rallonger de 6 mois), mais finalement ma période probatoire s'est fini sans rien que soit fait...

Plus je reste dans l'armée, plus je subit d'harcelements de mes camarades et de mes chefs (...)
ça fait un an que je suis a l'armée et vous demande de tout espoir de l'aide pour savoir comment résilier mon contrat pour tourner définitivement le dos a cet institut.
Je ne suis pas très bon pour les comptes rendu et ne sait pas comment le formuler...
Je pense devoir désertre bientôt si ce prochain essaie n'abouti pas mais préférerais partir "dans les regles", et ne connais pas les risques que j'encours.

J'espere que quelqu'un pourra rapidement me répondre, la machine étant lancée...
Je vous remerci d'avance

Par **texan33**, le **01/12/2010 à 20:26**

bonjour, militaire depuis 3ans et 10 mois, mon contrat prend fin en fevrier 2012.

J'ai fait au jour d'aujourd'hui 3 compte rendu parce que je créai mon entreprise :

1 : justifier par les statuts juridique de la dite société =REFUS

2 : Promesse d'embauche en Cdi =REFUS

3 : Promesse d'embauche eb Cdi=en cours (futur REFUS)

Aujourd'hui je retourne a ma compagnie après 180 jr d'arret : on m'annonce clairement que mon 3eme cr sera refusé et on me laisse 2 option :

- finir mon contrat (hors de questions)

- partir ce soir ou demain, renvoyer un arret de travail civil (apres consultation du medecin mili qui ma jugé apte) ainsi je dépasserai les 180jr et serai considéré automatiquement comme deserteur avec suspension immediate de ma solde...

Comme je ne souhaite pas leur faire se plaisir je me demandais si , vu que jarrive a 4ans de service dans 2mois, je ne pouvais pas faire un "congé de formation individuelle" ? Ou demander la reconversion?

C'est un sacré mic mac tout ca, parce que deserté reviens a forciori a s'asoeir sur 4 ans de boulot en matiere de cotisations, de papier assedic...? J'explore tout les forum a la recherche de la bonne solution' mon tort a été d'etre en arret pour un autre motif que la depression... Maintenant si je bosse une semaine, ne serais je pas en mesure de leur renvoyer un arret sans que cela soit considéré comme une desertion?

On ma aussi dit que si j'étais en absence irrégulière (c-a-d sans arret de travail) les jours seraient décompter de mes perm restantes, 24 jours (que l'on me refuse évidemment), si tel est le cas serais je toujours payé jusqu'a la constatation de la desertion?devrais je rembourser les sommes percu depuis la fameuse constatation?

Un pavé jeté sur ce forum pour une histoire qui na que trop durée, idéal aujourd'hui pour moi serais que le cfi soit ouvert au militaire...si qqun a une réponse!

Bien amicalement, un camarade qui se demande aujourd'hui pourquoi il s'est embarqué la dedans!

Par **Yhitzarie**, le **06/01/2011** à **22:24**

bonjour à tous,

Personnellement je suis militaire d'active et me plais toujours au sein de cette institution. Toutes fois je peux comprendre que certains jeunes ne puissent pas se plaire pour des raisons personnelles.

Je déconseille fortement de désertir et de signer un CDI en parallèle. L'armée peu il me semble, demander le remboursement des soldes perçus. De plus il semble que de part le nombre croissant de déserteurs, PATC etc..., les bonnes vieilles méthodes de la gendarmerie et des contrôles au sein du domicile réapparaisse.

Toutes fois avant de vous tourner vers des méthodes aussi radicale, je vous conseil de vous tourner vers votre assistante sociale ou votre aide juridique du régiment. En effet chaque régiment en possède. Vous pouvez aussi demander des conseils à votre président de catégorie.

Enfin pour éviter tous celà, il vaut mieux résilier son contrat lors de sa période probatoire. Il me semble d'ailleur qu'en cas de doute, la période probatoire peut être prolongée par les deux parties signataires. Ce qui permet de résilier sans trop de difficulté.

Par **Low55**, le **19/01/2011** à **14:06**

slt a tous ..

je suis actuellement militaire depuis 2 ans ! et a vrai dire moi n'en plus je n'en pe plus !!! trop de menteur ds l'institution ! je regrette totalement mon engagement !

g commencer une petite depression et c'est vrai que tout les militaires ki veulent en partir en fond de plus en plus pk les gens ne resigne pas ?

Moi osi jessaye de jouer sur le coup des arret de maladie hors jarrive a 122 jours et je crois kil von finir par me couper ma solde comment faire pour remettre les droits d'arret de maladie ? kil revienne a 0 ???

jessaye de quitter l'armée pour partir en gendarmerie mais il ne veulent pas me laisser partir avant la fin de mon contrat comment faire ?

aider moi svp

Par **mimi493**, le **19/01/2011** à **15:27**

[citation]jessaye de quitter l'armée pour partir en gendarmerie[/citation]

La gendarmerie c'est l'armée !!!

Par **Low55**, le **19/01/2011** à **16:45**

Oui mais c'est complètement différent de l'armée ! a l'armée en regiment on fais koi ? jouer a pes ? jouer a call of duty et j'en passe ou pour les gens ds les buro faire du classement la spa les bon de repas et apres ?

la gendarmerie c'est beaucou^p et bcp de chose apprendre ... du maintien de l'ordre faire respecter les lois d patrouilles contact humains etc...

la ou et tte la difference

Par **Jays**, le **05/04/2011** à **15:23**

Bonjour,

Je suis actuellement militaire au 1 RHP à Tarbes (para).

Je suis sous contrat d'un an avec mon régiment, donc il me reste 5 mois environ à faire.

Mais je souhaite quitté l'armée pour cause de distance (800 kilomètres de chez moi) et pour situation amoureuse.

Bref, d'après ce que vous énoncé dans vos messages, cela est difficile pour arrêté l'armée . .

Je suis en train de passé mes test pour rentré dans la police national, donc j'espère pouvoir quitté rapidement mon régiment.

Avez vous une idée ou une façon de procédé ?

Par **luc chasseur**, le **02/05/2011** à **10:34**

salut

donc si tu a signer pour 1 ans tu peu casser ton contrat jusqu'à 6 mois

Par **Yris67**, le **29/05/2011** à **17:43**

Bonjour à tous,

Depuis le début de l'après midi, je lis les messages, et je suis de plus en plus choquée, et je me sens d'un coup beaucoup moins seule dans ma situation.

Je suis complètement perdue... Voilà ma situation.

Comme tous ici, je suis militaire (armée de l'air). J'ai signé un contrat de 5 ans (2009-2014).

Depuis quelques mois, je me pose beaucoup trop de questions. Et j'ai pris une grande décision, je souhaite retourner à la vie civile. Mes raisons?

Je suis affectée à Paris sur un poste hors spécialité (déjà ça commence mal). Je peux faire des semaines jusqu'à 55 heures (et bien sur non payé). J'ai 25 ans, et je ne peux pas avoir d'appartement (Paris c'est trop cher), et je suis d'originaire de Strasbourg. Je souhaite qu'une chose retourner chez moi. Problème. Même, si je fais une demande de mutation (normalement avec accord de mes chefs) c'est très peu probable, voir quasi sur qu'elle sera refusée. Alors que faire??

1 Promesse d'embauche et résiliation de contrat, sauf que quand je lis les messages, je dois

dire que je suis assez sceptique à l'idée que l'armée me laisse partir maintenant.
2 Arrêt maladie?? Pour l'instant, je ne souhaite pas y avoir recours, je préfère être honnête.
Mais comment faire dans ce cas la pour quitter l'institution?

Par **antodu83**, le **07/06/2011** à **23:48**

Bonjour, je suis assez inquiet, ayant dépasser la période probatoire de 1 moi (7 moi de service au lieu de 6) je suis en état de désertion . mon contrat est de 5 ans. est ce que je risque des ennuies sachant que je n'est que 7 moi de service? si quelqu'un pourrait me répondre sa m'aiderait beaucoup. merci

Par **guillaum46**, le **20/06/2011** à **20:13**

bonjour actuellement militaire dans l'armée de terre depuis 6ans je voudrais résilier mon contrat d'engagement qui se termine en 2017 sachant que j'ai trouver un cdi.

je voudrais savoir les démarches a faire pour mettre fin a mon contrat?

merci de vos réponses

Par **LETTIER**, le **27/06/2011** à **15:50**

Bonjour,

Je suis la grande sœur d'un jeune homme de bientôt 23 ans, qui a fait ses classes, à Sarrebourg, qui a reçu sa Fourragère et qui vient de signer pour 5 ans.

Cela étant dit, il a terminé ses classe avec d'excellent résultats, il a donc fait ses choix (ou il souhaitait aller et ce qu'il souhaitait faire) cependant apparemment dans sa section aucun des 24 jeune hommes n'ont été envoyés là où il souhaitait !!!

Mon frère se retrouve à presque 23 ans à devoir aller en Afghanistan en septembre 2011. Il ne veut pas forcément arrêter l'armée mais il ne veut pas aller se faire tuer alors que ce n'est pas son choix, lui il voulait se diriger vers le métier des chiens mais un de ses chefs lui a assuré qu'une fois son engagement signé il pourrait se rediriger ...

Aujourd'hui, quand il est en perme, il a de plus en plus de mal à repartir, il ne veut pas désertier par honneur mais ne veut pas aller au combat !

Pourriez-vous me dire comment cela s'est passé pour vous ?

Pourriez-vous nous venir en aide (surtout venir en aide à mon petit frère) ?

a savoir qu'il ne souhaite pas forcément quitter l'armée, soit se rediriger ou même encore travailler à la gendarmerie, lui plairait aussi !

J'attends avec impatience de vous lire et voir ce qu'il est possible de faire ...

Dans l'espoir de vous lire très rapidement, Bien Cordialement.

Par **Sayline**, le **23/08/2011** à **10:05**

Je savais bien que je n'étais pas seule ds cette situation mais tous vos messages me donnent froid dans le dos. Je me demande encore comment j'ai pu mettre tant d'espoir ds le métier de militaire, mais ce qui me rend le plus triste c'est que j'ai l'impression que peu de personne ont réussi a trouver la solution pour quitter l'armée...

Je vous explique mon cas: Je me suis engagée en 2006 en tant que sous officier pour une durée de 5 ans, un peu avant a la fin de mon contrat je suis tombée enceinte (le plus beau cadeau de ma vie qui m'aide a tenir ds les moments difficiles) du coup peu de temps avant mon départ en congés maternité j'ai résigné pour 6 anapeste que je me disais que j'allais être maman et qu'il fallait que j'assure. Aujourd'hui, 4 mois apres le début de mon nouveau contrat je sais que j'ai fais une grosse connerie et que j'aurais du saisir ma chance de m'enfuir surtout que j'y pensais deja depuis très longtemps et j'attendais ce jour ou je pourrais partir avec beaucoup d'impatience mais la grossesse soulève beaucoup de doutes et j'ai eu peur de partir. Maintenant je m'en mords les doigts et je me dis qu'un jour je ferais une dépression. J'aimerais préparer le concours d'infirmiere mais Apparement même avec l'obtention de ce concours l'armée n'est pas tenu de me laisser partir. Si certainsd'entre vous ont des conseils a me donner je suis preneuse, je suis prête a engager un avocat si ca peut servir, je crois même que je serai prête a tout pour partir de ce boulot....

Par **enka**, le **01/09/2011** à **15:45**

Bonjour à tous,

Je suis dans le même situation, déçu de cette mentalité.

Bref, il faut ce faire réformer dans le cas d'une dépression les conseils sont les suivants. Ce mettre en arrêt de travail civil pour dépression pendant un mois à renouvelé tous les mois, vous ne serez pas déserteur !!! Au bout d'un certain temps le médecin chef de votre régiment vous convoquera, vous lui expliquez votre cas, (il ne pourra pas vous obliger à reprendre le travail ou vous mettre déserteur). Vous aurez une autre convocation, pour voir un psy civil pour lui expliquer votre malaise.

(Je n'ai pas aimé ça mais je n'en pouvais plus).

Dans mon cas il a tout de suite compris, je n'ai pas repris le travail, il m'a mit en arrêt, j'attends toujours d'être réformer.

Il me tarde que cela ce finisse et de reprendre ma vie.

J'espère que ça aidera quelqu'un.

Ps : la gendarmerie ne viendra pas chez vous !!!

Par **enka**, le **02/09/2011** à **16:25**

De mon coté j'ai fais mon compte rendu le jour de mon entretien avec le psy.

Par **enka**, le **02/09/2011** à **16:37**

Encore plusieurs choses, a votre place je n'irai pas voir l'assistance sociale à par vous passer de la pommade je ne voir rien qu'elle puisse faire, vos supérieurs vous en feront baver s'ils l'apprennent et non plus au chef de corps il vous proposera toutes sortes de promesses mais n'oublier pas leur bureau est celui des rêves !!!
Je l'ai assez vu avant d'en avoir marre à mon tour.

Par **enka**, le **02/09/2011** à **16:39**

C'est l'administration qui s'occupe de tout, je n'ai fais qu'écrire, ne pas oublier que dans cette institution il y a beaucoup d'assistés et ils mettent tout le monde dans le même panier.

Par **helphelp**, le **11/09/2011** à **16:29**

bonjour je suis MDR depuis un ans et demi et j'ai un contrat de 5ANS .
depuis le 8 juin je suis papa d'une petite fille et je veux quitter l'institution pour profiter de ma petite famille.
de plus ma conjoint ne suporte plu mon eloignement
depuis je prolonge mes arret maladie et je ne leur ai toujour pas donner de lettre de demission .
aujourd'hui je suis en arret maladie jusquau 19/09 et une entreprise me propose un cdi qui commencera le 19/09.
Donc je vais envoyer un compte rendu de demande de démissionner a la comptabiliter du régiment dés lundi 12/09 et je signerais un CDI le 19/09

voila mon histoire esque quelq'un peut me dire si je fais bien?
je donnerais la suite des evenement des que posible et si je peut aider quiquonque je le ferais
faut etre soilidaire !!!!!!!

Par **souch**, le **18/09/2011** à **18:24**

Bonjour ! je suis presque dans la meme situation que toi !
Est-ce que tu sais ce que l'on risque si on signe en CDI en étant deserteur ?
Je te remercie d'avance !

Par **jerodup**, le **27/09/2011** à **12:59**

bonjour tout le monde...

alors comment tout le monde ici, je suis militaire (mécano avion) et en saturation complète...

d'autant plus que je suis aussi inscrit en fac de médecine...

j'ai demandé un congé sans solde pour pouvoir tenter ma première année ce qui m'a été bien entendu refusé.

j'ai ensuite demandé une rupture de contrat qui m'a été, de même refusée...

et je pense que même avec un cdi ils peuvent refuser!

une chose qu'il faut bien comprendre avec notre chère administration, c'est que l'armée n'est en aucune façon obligée d'appliquer le règlement du travail!!! c civil! l'armée a un code à part! en clair, on peut faire les demandes de rupture de contrat mais ils peuvent tout à fait nous la refuser!!

j'en suis donc, comme bcp arrivé à saturation... je vais essayer comme bcp l'arrêt maladie, mais bon, le problème c'est qu'il me reste plus de 4ans et demie à tirer... et ça c pas possible... je ne veux plus y retourner...

résultat, à mon sens reste: -la réforme ou peut être une possible tentative d'assigner l'armée en justice... d'où ma question:

y'a t'il des gens qui ont intenté une action en justice?

bref c le bordel!! à croire qu'on est indispensable au système!! hallucinant

Par **touropé**, le **06/10/2011** à **20:44**

Bonjour à tous ,

Comme tous le monde ici , militaire avec un contrat de 5 ans et un raz le bol du changement de l'armée de terre ,

pour te répondre jerodup , j'ai appelé un avocat spécialisé dans le contentieux militaire mais vu ses honoraires j'ai vite abandonné la chose .

mais pour ma part je suis en arrêt pour " dépression " , et j'ai quand même des appels pour me dire " si je ne rentre pas on va me mettre la misère , on me coupe ma solde ...

tous ça pour dire que c'est sûr que tu peux les mettre en justice mais ça te coûtera beaucoup ,

si quelqu'un a réussi à faire une rupture de contrat je suis preneur .

et même le CDI n'a plus une bonne raison pour partir .

Par **Johnny**, le **05/11/2011** à **19:09**

fais toi réformé et passer pour fou j'ai deux trois collègues qui ont réussi à faire ça et ils sont partis du service militaire de cette façon et l'armée a dû leur verser une pension :)

Par **catherine**, le **17/11/2011** à **13:52**

bonjour à tous !

je suis venue sur le site pour trouver une solution pour mon fils militaire au 8e rpima qui veut démissionner et là, je suis outrée de voir que de nombreuses personnes sont dans la même situation ! il est sur le point de donner son compte-rendu ; il a 3 motifs (tentative de suicide de son petit frère ; promesse d'embauche ; prise d'un appartement avec son amie étudiante). j'ai appelé un avocat conseil qui dit que c'est possible mais délicat ! j'en conclu donc, que pour démissionner, il faudrait un avocat !!! c'est du délire là !! s'il désertait, que se passerait t'il ?? merci de bien vouloir me le dire !!

une maman

Par **Flavien52**, le **04/01/2012** à **16:28**

Citation de Jays du 05/04/2011:

"

Bonjour,

Je suis actuellement militaire au 1 RHP à Tarbes (para).

Je suis sous contrat d'un an avec mon régiment, donc il me reste 5 mois environ à faire.

Mais je souhaite quitté l'armée pour cause de distance (800 kilomètres de chez moi) et pour situation amoureuse.

Bref, d'après ce que vous énoncé dans vos messages, cela est difficile pour arrêté l'armée . .

.

Je suis en train de passé mes test pour rentré dans la police national, donc j'espère pouvoir quitté rapidement mon régiment.

Avez vous une idée ou une façon de procédé ?

"

Bonjour,

J'ai un ami qui viens d'incorporer la 1er RHP de Tarbes, il na pas encore fais ces classe et je voudrai savoir comment sa se passe, lui est moi en avons déjà parlé mais pas des « coter négatif » des entrainements est sélection et je voudrai savoir se qui se fais pendant les 8 mois de préparation des classes et la suite ...

En attente de vous lire

Cordialement

Flavien (providence.360@hotmail.fr)

Par **kiffdepressif**, le **09/02/2012** à **14:53**

Bonjour comme tt le monde ici je suis militaire en arrêt pour dépression suite à une

succession de plans foireux de ma compagnie.

Je m'explique: tout commence suite à une mutation causée par la restructuration et la création des bases de défense, mutation effective le 1 août 2011

15 jours plus tard on m'annonce que je dois partir en MCD fin septembre, 1 semaine plus tard mon amie m'apprend qu'elle est enceinte, suite à cette annonce CR immédiat pour demander mon retrait de la mission: REFUSÉ

Donc départ obligatoire fin septembre, départ prévu un mardi le jeudi précédent on m'annonce que je dois prendre la garde du week-end donc départ en MCD pour 4 mois sans avoir vu mon amie enceinte de déjà 2 mois

Arriver en mission en état dépressif après 2 semaines de présence le goût à rien Mé nourrissant que très peu, malaise infirmerie et 20 jours de trou, motif: inapte volontaire aux services

Mi novembre gros péage de plomb suite à des propos injurieux du CDU résultat son bureau mis en pièces par mes soins. Donc infirmerie Lexomyl et Rapasan destination Paris val de grâce arrêt maladie est traitement assez lourd

Janvier 2011 demande au psy de me laissez reprendre au plus vite, il accepte avec restriction, inaptitude au port d'arme pour une période de 6 mois

Et la magie de l'armée: garde en février en mars et fin avril en rentrant de mon congé paternité, tt ça avec un Famas non plomber et munition réelle non scellée

Début septembre visite médicale: inaptitude au renouvellement de contrat

À ce jour en arrêt maladie depuis début septembre j'ai tt essayé pour dénoncer mon contrat sans résultat, on me propose un CDI pour pouvoir faire vivre correctement ma famille mon contrat se termine le 5 mai à 2 mois près que peut s'il se passer si je signe ce CDI?? Si quelqu'un avait une réponse à ça je lui en serais très reconnaissant..

En attendant je vous souhaite énormément de courage pour régler ce problème.

Par **luigi87**, le **21/03/2012 à 10:53**

bonjour ,

eh bey un de plus comme tous ici , c'est hallucinant !! voilà mon cas en gros j'ai à peine 1 an de service ça me plaît plus je veux partir , ils veulent pas je me suis mis en dépression par un médecin civil je leur ai envoyé un compte rendu avec une promesse d'embauche en CDI ils s'en foutent ils m'ont envoyé le lendemain vous avez ordre de revenir au régiments sous peine de sanctions disciplinaire et de cessation de versements de solde !! ça fait maintenant 90 jours que je suis en arrêt ils me demandent de venir consulter le médecin mili mais je c'est comment ça va ce passer il va me mettre apte c'est abuser je suis convoqué le 4 avril , mais je n'irai pas c'est sûr on verra bien je vais essayer d'envoyer un autre arrêt sinon je serai obligé de désertir c'est sûr je veux plus y aller . Je veux même pas voir la tête de mes supérieurs on c'est tous comment ça va ce passer , on dirait y ont pas de cœur à par l'armée y a rien y ont vraiment le cerveau verrouiller . on demande juste à quitter cette institution y comprennent pas , c'est fou j'essayer de leur expliquer que j'en ai marre de plus réfléchir , d'être un pantin de pas être considéré de pas avoir le droit à la parole et bien d'autre mais ils s'en foutent ils t'écotent pas . es-ce que quelqu'un connaît la désertion les conséquences ?????? Ça fait du bien quand même de voir qu'on n'est pas tout seul à vivre ça et de pouvoir parler aussi de ce lâcher parce que c'est vrai que les civils ne comprennent pas

Par **martinevsj**, le **27/03/2012** à **18:28**

Bonjour,

Je viens de lire les messages car je cherche une solution pour mon fils de 20 ans qui s'est engagé pour 5 ans. Il veut s'en aller de l'armée car il subit des humiliations en permanence et ne fait rien de ses journées. Il passe son temps dans sa chambre à ne rien faire !!

Il vient de se faire arrêter par notre médecin de famille car il n'en peut plus il n'arrive plus à dormir et il angoisse à l'idée d'y retourner . Il pense déserté mais je ne sais pas si c'est une bonne solution.

Merci d'avance pour tous ceux qui pourront nous aider.

AU SECOURS AU SECOURS

Par **bottle**, le **02/04/2012** à **14:42**

bonjour,

incroyable le nombre de militaire qui veulent partir de l'armée. je suis chasseurs alpins depuis un an et demi. ma situation est differente, tout se passait bien (mise a part les reflexions de m**** des collegues et des cadres) jusqu'a ce que je me blesse en dehors du service. depuis j'enchaîne les arrêts et les visites chez les medecins civils et militaire. entre temps mon deuxieme enfant est né avec tout ce que cela engendre (depenses, besoin de temps...). par chez nous les loyers sont enormes et il n'y a pas de logement mili. du coup, ne s'en sortant plus et habitant proche de la suisse, j'ai demander a prendre mon congé parental afin que ma femme puisse gagner presque le double de mon salaire. bien sur mon chef de section, et commandant d'unité n'aime pas bien mes arrêts et mon congé parental. le regard des collegues est lui aussi devenu pesant si bien que j'angoisse a l'idée d'y retourné un jour. ("bonjour, j'ai 4 ans de service, je suis premiere classe pas cte ni cme" je vois le truc d'ici). outre cela je trouve qu'on nous prends vraiment pour des c** et qu'on nous vend du reve, les classes et la compagnie c'est deja pas la meme ambiance (je veux pas dire plus dure mais les gens prennent la grosse tete).

je souhaiterais maintenant resilier mon contrat qui se terminera en 2015 afin de pouvoir moi aussi bosser en suisse et offrir une meilleure vie a mes enfants (possibilités de gagner 3500 euros net d'impôts)

je pense pouvoir obtenir une promesse d'embauche facilement mais j'aurais souhaiter savoir si c'etait la meilleure solutions et si le fait de travailler a l'etranger allait poser probleme surtout si ils refusent et que je suis obliger de deserter.

ps: je pensais pour ceux qui ne s'en sortent pas , en ces temps electoraux, sur le site du gouvernement il est possible d'envoyer une lettre au president (j'ai tester pour un autre probleme et ca fait avancer les choses).

bonne chance a tous et courage.

Par **Ã©toile**, le **03/04/2012** à **10:17**

bonjour

je suis la maman d'un jeune de 21 ans qui n'a pas terminé ses 6 mois

il s'est engagé pour 5 ans

il a eu un problème de santé et on lui a fait comprendre que c'était fini pour lui l'armée

il est très déçu car ça lui plaisait vraiment très bien

donc il est rentré à la maison sans rien dire

je lui ai fait comprendre de dialoguer mais je pense qu'il a peur

comment faire escequ'il aura des réprimandes genre déserteur

Par **bottle**, le **03/04/2012** à **11:18**

bonjour,

dans le cas de votre fils, etant donner qu'il est encore en periode probatoire, je lui conseil si il veut partir de faire les choses dans les regles, qu'il retourne a son regiment et qu'il dise clairement se qu'il sait passer a son chef de section.

de plus je serais tenter de dire "qui lui a dis que c'est fini pour lui?" , si c'est pas un medecin , il y a beaucoup de gens a l'armée qui croient savoir tout sur tout alors qu'ils n'ont aucune compétence dans ce domaine.

bon courage

Par **Stephflo**, le **11/04/2012** à **13:54**

Bonjour à tous je suis militaire j'ai deux ans de service je voudrai quitter cette armée qui me dégoûte jour après jour je n'en peut plus je suis titulaire du pl et des matières dangereuse étant de l'arme du train. Je souhaiterai quitter l'armée au plus vite mais dans les règles et retrouver un travail dans le transports est-ce-que cela et réalisable sachant que je ne possède pas la fimo et que l'armée va sûrement me faire ch... Je vous en suppli aidez moi

Par **luigi87**, le **23/04/2012** à **19:43**

Qui à déjà était consulter les psy a l'hôpital militaire ???

aider moi des conseils , comment ça ce passe ?

je dois mi rendre ce vendredi ... je commence a stresser .

esceque en un rdv ils peuvent me mettre inapt ?

Par **alphonse29200**, le **01/05/2012** à **02:44**

Bonsoir à tous; et bien que de militaire voulant partir!!! je suis moi meme dans un cas compliqué mais j ai lu certains messages et en fait personne n apporte de réponse à personne Nous venons tous ici pour se plaindre et essayer de echapper à ce triste sort Bon courage tout de meme

Par **luigi87**, le **01/05/2012 à 16:52**

bonjour , alors pour moi bonne nouvelle !!
j'espère que ça pourra redonner la pêche et de l'espoir a quelques uns
je me suis mis en arrêt par un médecin civil pour dépression , malgré leurs nombreuses demandes de revenir au régiments je n'y es rien entendu au bout de trois mois d'arrêt ils m'ont donner l'ordre de retourner je n'y suis pas aller , ils m'ont dit qu'il me couper la solde et qui me compter comme déserteur !! foutaise reku mon capichef lol !! je n'y suis pas aller j'ai envoyer courrier a tous mon régiment médecin , administration , capitaine , colonel ect ... pas de réponse j'ai donc appelé le médecin chef du régiment pour moyenner un rdv chez le psy mili directement a l'hôpital , au bout d'un mois j'ai eut un rdv je l'ai vue en lui expliquant bien mon cas et en ayant était franc avec lui il m'a reformé p4 , maintenant j'attend la commission il ma dit maximum 2 mois voila si vous avez des questions !!!! je c'est que c'est pas évident quand on es dans son cas , mais malheureusement pour partir chaque cas et différent car chaque psy , lieutenant et régiment est différent ..

Par **gil67100**, le **02/05/2012 à 11:34**

Salut a tous

une question ???

Peut on travailler dans le civil etant deserteur ???

Par **lola**, le **02/05/2012 à 11:38**

www.consultations-juridique-en-ligne.com

Ce site saura répondre a vos question et trouvera une solution a vos problèmes

Par **gil67100**, le **02/05/2012 à 11:56**

lola ton lien ne fonctionne pas

Par **Serial_gamer**, le **03/05/2012 à 22:28**

Bonsoir tout le monde , un cas de + sur ce forum de désir de résilier mon contrat à l'armée.

Voila mon cas :

Je suis militaire depuis le 03/03/2009 ayant signé un contrat de 3 ans qui celui-ci arrivant à termes je l'est prolonger d'un de 2 ans afin d'arriver à 5 ans au 03/03/2014 (fin d'année dernière) pour bénéficier de l'aide à la reconversion.

Sauf que depuis j'ai décider de clairement mettre fin à mon activité au sein de ministère de la défense et j'aimerais savoir comment m'y prendre car j'avoue être un peu perdu.

Merci à l'avance de vos réponse.

Par **JulienZz**, le **28/05/2012 à 13:05**

[fluo]BONJOUR[/fluo] **marque de politesse**

Encore un cas de plus, je m'explique

En étant engagé au 1er Mai 2010 en qualité de sous-officier observateur dans l'artillerie.

Depuis mon arrivée au régiment c'est toujours la même chanson harcèlement moral, on me rabaisse à longueur de journée, abus sur le service, et missions inintéressantes et hors de ma spécialité (Depuis début janvier j'en suis à 14 semaines de mission, et encore je ne compte pas le service) j'avoue ne pas comprendre leur manière d'agir je suis très investi dans mon travail, j'aime mon boulot, j'adore travailler avec mes hommes, mais l'ambiance devient invivable. Mon commandant d'unité m'accuse de ne pas contourner le règlement pour le bien fondé de la mission, m'accuse d'avoir trop d'arrêts maladie (2 semaines en 1 an et 5 mois). Sans parler de mon adjudant d'unité qui m'annonce avec un sourire sadique "ce week-end tu ne rentreras pas chez toi". Bref, pour l'instant je tiens le coup malgré la perte de poids notoire et une totale perte d'appétit quand je suis au régiment. Je suis en train de me demander si je ne ferais pas mieux de consulter un psychiatre car malheureusement je ne peux pas parler de ces soucis que ce soit à l'assistante sociale, mon parrain ou même le président des sous-officiers car ça finira par se savoir et j'ai peut que ça ne fasse qu'aggraver les choses.

Aidez moi

Par **anaisftv**, le **10/07/2012 à 17:30**

Bonjour,

Je suis journaliste et je souhaiterais réaliser un reportage sur la désertion au sein de l'armée. Peut-être que certains d'entre vous accepteraient de ma raconter en détails leur expérience. C'est un sujet méconnu qui mérite de l'être. Je vous remercie de votre aide qui me sera très utile.

n'hésitez pas à me contacter au 06 89 08 39 12 ou sur anais.bard@francetv.fr

Cordialement.

Par **Apolow**, le **06/08/2012** à **10:10**

Bonjour à tous moi aussi je suis dans votre cas pour une pseudo humiliation et une certaine incompréhension de certains supérieurs. Je ne dénigre pas mon métier dont j'avais j'ai dit bien j'avais une passion qui depuis bientôt 2 ans n'y est plus. Il me reste encore 3 ans à subir et bye bye l'armée. J'y suis allé pour y vivre une expérience unique et je peux vous dire qu'elle est vraiment unique mais pas dans le sens où j'y est vécu une bonne expérience mais au point où j'y est plutôt vécu un genre de mensonge entre collègue qui tourne en histoire de merde qui fait que plus aucune ambiance n'est positive.

J'en passe et beaucoup d'autres!

L'armée n'est sérieusement pas celle dont elle suppose être!

Par **ohbit01**, le **28/08/2012** à **11:58**

Bonjour,

Je pense que la meilleure solution consiste à aller voir le psy de l'armée, et d'arriver à le persuader qu'il vous arrive quelque chose de grave, de sorte que ce soit lui qui vous mette en arrêt maladie et qu'il vous parle par la suite de réforme. Libre à vous ensuite de signer la réforme au moment opportun ou de jouir de la rémunération en période d'arrêt maladie (prolongée).

Par **ANOMALI**, le **04/04/2013** à **10:53**

Pour votre ami c'est mort pour lui je suis navré de vous le dire, mais il doit terminer son contrat que ça lui plaise ou pas

Par **shou**, le **16/05/2013** à **17:18**

Bonjour,

voilà je suis à 5 ans et 3 mois de service et j'ai re-signé pour aller jusqu'à 11 ans de service. Mais je regrette d'avoir re-signé et je voulais savoir si avec un CDD on peut aussi casser un contrat

merci

Par **thomucd**, le **22/05/2013** à **14:54**

Bonjour,

Il faut savoir, avant de s'engager, que l'armée n'est pas une entreprise, ni une colonie de vacances où l'on peut s'installer en attendant de trouver un boulot. Il est bien question

d'engagement (voir la définition du mot)non d'un contrat de travail que l'on peut casser sur un simple coup de tête. L'armée est une institution sur laquelle un Etat doit pouvoir compter lors d'un conflit. C'est pourquoi elle n'est pas soumise aux lois sur le travail. Quand on signe un engagement, on donne en toute connaissance de cause une période de sa vie à la nation. Ce n'est pas une critique, j'essaie juste de vous donner une explication des situations que certains vivent en pensant pouvoir quitter l'armée comme on quitte un job. Imaginez-vous que l'armée a bien évolué ces dernières années. Mon père a passé 28 ans dans l'armée et je peux vous dire qu'à l'époque on ne parlait pas de gestion humaine. Mon père ne quittait pas son boulot à 18H00, les week-end et les vacances en famille étaient rares. Quand aux mutations, elles avaient lieu tous les deux ans.

Par **mike78180**, le **03/07/2013 à 12:32**

[fluo]BONJOUR[/fluo]

Bah dans ce cas qu'on nous vende pas du rêve et qu'on arrette de nous mettre des quenelles! Moi je voulais signer 3 ans voir même 1 ans et le cirat m'a dit que mon régiment d'affectation prenait que des contrat de 5 ans, donc forcément moi qui avait déjà fait tous les test bah j'ai signé 5 ans et arrivé labas, des mecs avec des contrats de 1 et 3 ans...

Donc en gros on m'a prit pour un con dès la base, puis je m'attendais pas a nettoyer comme ca!

Si je voulais etre femme de ménage ou paysagiste ou agent de sécurité ou etre dans un car wash et j en passe bah j'aurais postulé dans le civil !

Par **mathias08300**, le **27/05/2014 à 10:50**

Bonjour a tous

je me suis engager le 5 avril 2011 pour trois ans je suis arrivé a terme de ce contrat j'ai dans resigne 2 ans pour la reconversion gros erreur mon contrat a commencé il y a impeu près un moi ma question et :

ya t'il comme le premier contrat une période probatoire ?

merci jattend vos réponses

Par **axi**, le **13/03/2015 à 02:31**

Putin,moi qui veux m'engager en tant que militaire du rang quand je vois tout les gens qui se plaignent de l'envers du décor,et qui veulent résilier leurs contrats ces quand même curieux et très bizarre tout les gens qui se plaignent sur ce forum.

Par **Bspp**, le **27/07/2015 à 00:00**

Bonjour, je suis actuellement à la bspp, sous contrat de 5 ans , j'ai actuellement 1 an 1/2 de

service, suite à de nombreux problèmes d'ordre personnel, je voulais savoir les possibilités que j'ai de casser mon contrat et donc de résilier à fin de pouvoir signer mon cdi proche de chez moi.

Cordialement

Par **Pumbulbi**, le **30/09/2015** à **14:27**

Bonjour, je suis actuellement en reconversion professionnelle mais la formation ne me plait pas du tout savez vous si on peut quitter la formation du jour au lendemain?

Par **Siksono**, le **28/01/2016** à **19:27**

Bonjour

J'espère que je m'exprimerai à la bonne page mais je voulais savoir si je pouvait faire ma reconversion sachant que j'ai quitter l'armée depuis 6 mois sans la prendre .

J'ai fait mes 5 ans normalement !!

Cordialement

Par **Pixhertz**, le **11/03/2016** à **14:13**

Bonjour .

Cela fait un réel plaisir de voir que je ne suis pas le seul dans cette situation . Mon histoire à moi est assez longue :

Je suis engagé dans la marine depuis maintenant 3ans et pour un contrat de 5ans . tout ce passer plutôt bien pour moi jusqu'à la sortie des classes, c'est a dire sur le bateau, ou ca s'est extrêmement mal passé (Boulot de merde, ambiance de merde, 1200kms de distance avec mes proches) . J'ai donc changé plusieurs fois d'unités (3 fois, dont l'actuel plus proche, mais toujours éloignée), tout en m'expliquant que j'étais obligé de terminer mon contrat, et ça la 1ère année, personne ne m'a aider (période probatoire oblige, vous connaissez la suite) . Laissant au fil des années une chance a l'armée, finalement je me rend compte depuis peut de temps que ce sont tous les mêmes, dans toutes les unités, à savoir des hypocrites, des fouines, ainsi que des profiteurs, et je pèse mes mots .

Cela fait maintenant 3 ans que j'ai du restreindre ma vie sociale pour de la merde, et un an que je suis en dépression . Surtout que récemment, j'ai eu l'opportunité d'avoir une promesse en CDD renouvelable, plus proche de ma famille .

Pour mes démarches, j'ai commencé a aller voir un psy dans le civil lui expliquant la situation, que la vie militaire me ronge au plus haut point (dépression, schizophrénie, troubles du sommeil, pleurs, pensées noires) . Celui-ci m'a fait une lettre accompagné de tests type Burn-out pour accentuer mes démarches . J'ai ensuite été rendre compte a mon chef de corps

(Très compréhensible dans ma motivation de quitter l'armée), qui m'a envoyé vers un psychologue militaire, qui m'a envoyé vers un médecin militaire . J'ai eu de la chance d'être tombé sur un gars franchement encore une fois à l'écoute (rare dans le monde de l'armée) . Il m'a mis 2 mois en arrêts, avec à la fin de l'arrêt, consultation chez un psychiatre .

La démarche de réforme est en cours pour moi, je vous tiendrai au courant de la situation à venir .

Maintenant ma question pour ceux qui savent . je ne sais pas si je pourrait trouver un boulot direct après la sortie de l'armée . mais si je me fais réformer, aurai-je le droit au chômage ? si oui les démarches, quelles sont elles ?

Pour moi la réforme est la meilleure solution que j'ai eu à effectuer .

Promesse en CDI ? l'armée peut la refuser est la toujours les complications (j'ai vu faire à mon unité)

Deserter : Aux risques et périls moi je préféré pas tenter car des entreprises privées peuvent vérifier le casier judiciaire, et encore des complications .

Comme je le dit souvent à mes proches et même à tout le monde . Franchement avant de s'engager, réfléchissez à plus d'une fois et renseignez vous fond et à tout les coins sur l'institution. et ne prêtez pas attention au CIRFA, les mecs sont de simples commerciaux qui vendent du rêve juste pour boucher les trous des spé déficitaires (la mienne en est une) .

Merci pour vos réponses

Par **nini24410**, le **21/01/2017** à **11:30**

Bonjour j'ai également un soucis avec mon fils dans l'armée pourriez t'on se contacter ?

Par **Zabou13124**, le **14/03/2017** à **07:09**

Bonjour à tous.

C est bien beau mais dans le même cas pour mon fils. Avez vous des coordonnées de personnes connaissant les lois pour nous aider ?

Merci à vous tous

Par **MOINM**, le **27/12/2018** à **07:13**

Bonjour, je fais appel à ceux ou celles qui connaissent le système. Mon fils, âgé de 21 ans, s'est engagé dans la marine très jeune. Mais au bout d'un an, il a vite déchanté, comme diraient certaines personnes, ambiance de merde, chefs de m.... malgré le travail qu'il aimait. S'en sont suivis harcèlement des supérieurs, qui l'ont traité comme de la m..... prise de poids, reprise de poids. Il n'a jamais voulu nous dire ce qu'il subissait, jusqu'au jour où, lors d'une soirée bien arrosée, il a menacé de mettre fin à ses jours. Il a refusé de l'admettre, mais les

faits sont bien là. Il a repris le chemin de Brest, déclaré inapte bateau à cause de son surpoids, ensuite hyperphagie (il a pris 50 kg en 3 ans), endettements.... Ensuite descente aux enfers, baladé d'un service à l'autre. Crises d'anxiété à tendance dépressive, suivi par un psy, et maintenant parqué dans un endroit où l'on met des personnes en reclassement. Les chefs lui font une vie impossible. Aujourd'hui il veut tout lâcher, mais pour cela, il est prêt à faire n'importe quoi. Est ce que quelqu'un connaît la démarche à suivre et qui réussira ? Je suis à bout, je le soutiens dans sa décision mais j'ai peur financièrement pour lui. Je remercie tout ceux ou celles qui seront de bons conseils !

Par **tiiteclow**, le **14/09/2019** à **11:42**

bonjour,

je ne vois que je suis pas la seule dans ce cas car mon conjoint a presque deux ans de service en novembre et il aimerait vraiment quitter l'armée pour retourner dans les DOM . Comme il vient des DOM il a reçu une prime d'installation, j'aurais donc deux questions : s'il deserte est ce qu'il doit rembourser cette prime ? Et est ce qu'un contrat d'aide familiale peut être un motif pour casser le contrat avec l'armée ? quelles démarches peut - on faire ?

nous essayons en vain de trouver une solution parce que moralement ça va plus du tout .

merci pour vos réponses .